



ÉTUDE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE LA DISCRIMINATION POSITIVE POUR LA PÉRIODE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUINQUENNAL 2016-2020 CAS DES GOUVERNORATS DE KÉBILI ET DE JENDOUBA

MANEL DRIDI

Docteur en économie de développement, Enseignante à l'École Supérieure de Commerce de Tunis
Laboratoire de recherche « Prospectives, Stratégies et Développement Durable » (Université de Tunis el Manar)

Solidar
سوليدار تونس
Tunisie



NOMAD 08
Redeysel

En partenariat avec :

POMED PROJECT ON MIDDLE EAST DEMOCRACY

Tunis, Mars 2021

ÉTUDE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE LA DISCRIMINATION POSITIVE POUR LA PÉRIODE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT QUINQUENNAL 2016-2020 CAS DES GOUVERNORATS DE KÉBILI ET DE JENDOUBA

MANEL DRIDI

Docteur en économie de développement, Enseignante à l'Ecole Supérieure de Commerce de Tunis
Laboratoire de recherche « Prospectives, Stratégies et Développement Durable »
(Université de Tunis el Manar)

Cette étude a été réalisée par Solidar Tunisie en partenariat avec Nomad 08, association Nakhla et association Mawtini Byati dans le cadre du collectif « Pour une gouvernance juste et citoyenne des ressources naturelles », avec l'appui de POMED.

**Solidar**
سوليدار تونس Tunisie



En partenariat avec :



POMED

PROJECT
ON MIDDLE EAST
DEMOCRACY

Tunis, Mars 2021

SOMMAIRE

Introduction générale	1
<hr/>	
Partie 1 : Diagnostic bilan des disparités régionales de développement	7
Analyse Géo-spatiale des indicateurs socio-économiques et leur évolution dans le temps	8
Indicateur de développement régional	8
Indice d'attractivité régionale	11
Indice de pauvreté	13
Taux de chômage	15
Aggravation du chômage à l'échelle infrarégionale	17
Difficultés d'insertion professionnelle et inégalités de chance	19
Conclusion des résultats	22
<hr/>	
Partie 2 : Présentation des gouvernorats de Jendouba et Kébili : Caractéristiques, richesses et potentialités de développement	23
Gouvernorat de Jendouba	24
Caractéristiques géographiques et démographiques	24
Richesses et potentialités de la région	25
Climat	25
Ressources naturelles et écosystèmes	26
Ressources hydrauliques	26
Terres cultivables et périmètres irrigués	27
Infrastructures : Avantages compétitifs et ouverture à l'international	27
Contraintes et handicaps au développement	28
Contraintes liées aux aléas climatiques	28
Enclavement de la population et exode rural	28

Gouvernorat de Kébili	29
Caractéristiques géographiques et démographiques	29
Richesses et Potentialités de la Région	30
Climat	30
Ressources Naturelles et écosystèmes	31
Ressources hydrauliques	31
Terres cultivables et périmètres irrigués	32
Substances utiles	33
Potentialités pour la production de l'énergie renouvelable	33
Contraintes et handicaps au développement	35
Contraintes liées aux aléas climatiques	35
Menaces liées à l'écosystème oasien	35
Mauvaise gouvernance des ressources en eaux	36
Faiblesse de l'appareil productif et difficulté de création d'emploi	37
Isolement de la région et difficultés de connectivité interrégionale	37

Partie 3 : Évaluation des investissements et projets publics programmés par le plan quinquennal de développement 2016-2020 pour les gouvernorats de Jendouba et Kébili	40
Évaluation des investissements du gouvernorat de Jendouba	40
Évaluation des investissements du gouvernorat de Kébili	42
Évaluation des projets publics programmés par le plan de développement quinquennal 2016-2020	45
Projets programmés pour le gouvernorat de Jendouba	45
Projets programmés pour le gouvernorat de Kébili	47
Difficultés liées à la réalisation des projets publics	49
Les problèmes structurels	50
Les problèmes fonciers	50
Les problèmes financiers	50
Les problèmes administratifs et de procédures	51

Conclusions et Recommandations	52
---------------------------------------	-----------

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des dix premières délégations dans le classement national	10
Tableau 2 : Liste des dix dernières délégations dans le classement national	10
Tableau 3 : Évolution Indice Général du Climat d'Affaires Local	12
Tableau 4 : Taux de pauvreté par gouvernorats	14
Tableau 5 : Répartition du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par délégation à Kébili	21
Tableau 6 : Répartition du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par délégation à Jendouba	21
Tableau 7 : Statistiques démographiques des délégations de Jendouba	25
Tableau 8 : Ressources hydrauliques mobilisées	26
Tableau 9 : Statistiques démographiques des délégations de Kébili.	30
Tableau 10 : Potentiel de ressources en eaux souterraines	32
Tableau 11 : Ressources hydrauliques mobilisées	32
Tableau 12 : Production de l'énergie photovoltaïque	35
Tableau 13 : Part d'investissements réalisés (publics/privés)	40
Tableau 14 : Répartition des Investissements publics (Programmés Vs Réalisés)	41
Tableau 15 : Part des investissements réalisés (Publics/privés)	42
Tableau 16 : Répartition des Investissements Publics au Sud-Ouest (Programmés vs réalisés)	43
Tableau 17 : Projets publics bloqués : Gouvernorat de Jendouba	45
Tableau 18 : Projets et décisions des conseils ministériels	46
Tableau 19 : Projets achevés : Gouvernorat de Kebili	47
Tableau 20 : Projets en cours de réalisation : Gouvernorat de Kébili	47
Tableau 21 : Projets publics bloqués : Gouvernorat de Kébili	48
Tableau 22 : Projets qui éprouvent des difficultés de réalisation : Gouvernorat de Kébili	48
Tableau 23 : Projets non budgétisés : Secteur de la Santé	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Indicateur de développement régional	9
Figure 2 : Cartographie de la répartition des gouvernorats et des délégations	10
Figure 3 : Indice de Climat d'affaires local	12
Figure 4 : Disparités du taux de pauvreté entre régions	14
Figure 5 : Cartes de la répartition des taux de pauvreté et d'urbanisation en Tunisie	15
Figure 6 : Évolution du taux de chômage aux gouvernorats de Kébili et Jendouba	16
Figure 7 : Répartition du taux de chômage en tunisie	17
Figure 8 : Taux de chômage à Kébili	18
Figure 9 : Taux de chômage à Jendouba	19
Figure 10 : Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur à Kébili	20
Figure 11 : Taux de Chômage des diplômés de l'enseignement supérieur à Jendouba	20
Figure 12 : Carte du gouvernorat de Jendouba	24
Figure 13 : Carte de la densité de la population totale par délégation en 2014	28
Figure 14 : Carte du gouvernorat de Kébili	29
Figure 15 : Répartition de la production des dattes en 1000 tonnes dans les gouvernorats de Sud	33
Figure 16 : Déficit énergétique en Tunisie	34
Figure 17 : Ressources en eaux aux niveaux des gouvernorats du Sud	37
Figure 18 : Répartition des investissements publics programmés par le plan de développement 2016-2020 au Nord-Ouest	41
Figure 19 : Répartition des investissements publics au Sud-Ouest	43
Figure 20 : Cartes de la répartition régionale des investissements : Programmés vs réalisés	44

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès l'indépendance du pays en 1956, la question du développement et de réduction des inégalités régionales entre espaces littoraux et ceux de l'intérieur du pays, est considérée comme l'un des objectifs prioritaires de la construction de l'État moderne et du développement national. À la lumière d'un héritage territorial colonial, le littoral regroupait à cette date 51 % de la population, la totalité de la production industrielle et l'essentiel des services (Bennaser (2012)). Ce déséquilibre dans la répartition spatiale de la population et des activités économiques a suscité l'intérêt des autorités publiques et les a incitées à développer des politiques d'aménagement et de planification économique dans le but de corriger les déséquilibres dans la structure spatiale et de promouvoir la diffusion du développement régional d'une manière plus équitable entre régions et franges sociales. Ainsi, les différentes réformes et programmes de développement¹ suivis par la Tunisie témoignent la volonté de ce pays à promouvoir son développement économique en mettant l'accent sur la recherche de la plus grande croissance soutenue. À cet effet, l'État s'est orienté vers la consolidation de l'administration territoriale et la planification des actions territoriales telles que le Schéma Directeur d'Aménagement du territoire national² (SDATN 1997). Le découpage territorial s'affine tout en remplaçant les structures traditionnelles et tribales par des structures modernes qui renvoient à l'État moderne.

Cependant, malgré tous ces efforts les disparités régionales et les inégalités sociales n'ont fait que s'aggraver d'une année à l'autre, créant une rupture entre les territoires du littoral et les territoires de la périphérie et entre les villes et les campagnes. Les enclavements et les handicaps des territoires en retard de croissance ne cessent de s'accumuler. Ces phénomènes se manifestent de plus en plus fortement avec la fragilité de la situation économique, les conflits sociaux, l'instabilité politique et les défis de la mondialisation qui ont permis de marginaliser et d'exclure une grande partie du territoire de la croissance nationale. Cette partie s'appuie sur un système de production primitif spécialisé essentiellement dans l'exploitation agricole d'autant plus la vulnérabilité des infrastructures et services publics, ce qui a donné naissance à un exode rural. Cette forme de migration s'est accompagnée du développement de l'urbanisation et des phénomènes de polarisation. Le littoral s'est spécialisé dans la production manufacturée qui lui a permis une meilleure intégration et connexion internationale via un processus d'échange basé sur l'exportation des biens manufacturés, et du tourisme balnéaire. Par conséquent, les régions du littoral semblent être les mieux adaptées au processus d'intégration ce qui a favorisé leur développement en particulier.

Les phénomènes de Globalisation ont accentué le sens des flux d'échange vers l'extérieur du pays ce qui a renforcé l'appauvrissement des régions infranationales et l'approfondissement des mécanismes de développement inégal. Le taux de chômage s'est accru, sa moyenne nationale est estimée à 13 % en 2010. 5 ans après la révolution de 2011 ce taux a atteint 15,2 % en fin 2015. Les taux sont répartis d'une façon inégale entre différentes régions du pays marquant un large dépassement de cette moyenne dans les territoires de l'intérieur. Le taux minimum est de 11 % enregistré dans les délégations du nord-est et du centre Est et peut atteindre un maximum de 25 % dans celles de l'ouest du pays. Cette statistique s'est accompagnée d'un phénomène nouveau apparu sur la cartographie du chômage en Tunisie qui est le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur dont la moyenne est de 23 % en 2011. Selon les dernières statistiques apparues officiellement en 2016, le chômage des jeunes de

1 Parmi ces réformes et programmes on cite le programme de développement rural (PDR) et le programme de développement rural intégré (PDRI), le programme d'ajustement structurel (PAS), la signature d'un accord de libre-échange avec l'OMC et les réformes de décentralisation, etc.

2 Ce Schéma qui a fait suite à l'accord de libre échange signé entre la Tunisie et l'Union Européenne en 1995, a préconisé un aménagement du territoire dont les grandes orientations sont la durabilité, l'efficacité et la compétitivité de l'espace national.

18-29 ans constitue plus de 70 % du total des chômeurs dont 56 % sont des maitrisards détenant des diplômes de 4 ans d'enseignement universitaire.

En Tunisie, la question de l'évolution des rythmes des disparités entre délégations de l'intérieur et celles du littoral laisse toujours poser la question de l'efficacité des politiques de développement et d'aménagement régional. Ces disparités comptent parmi les défis auxquels l'État doit faire face aujourd'hui. Le retard cumulatif des régions de l'intérieur a rendu nécessaire la mise en œuvre d'une nouvelle politique active qui permet d'intégrer dans l'économie nationale les différents groupes et territoires maintenus dans un rang de développement inférieur. Pour se faire, l'État doit mettre l'accent sur la recherche de la plus grande croissance soutenue. Il doit donc renforcer la compétitivité des régions afin d'accroître leur attractivité et influencer par la suite les décisions de localisation des investissements et des activités économiques capables de générer une dynamique économique locale et accélérer par la suite la création d'emploi. La compétitivité régionale implique la valorisation des ressources territoriales (géographiques, naturelles, humaines et économiques) et des moyens de production.

Le retard relatif aux régions traduit l'absence d'une réelle cohésion territoriale qui renseigne sur l'accessibilité des ménages aux infrastructures d'équipements publics et aux services collectifs de base, etc., qui témoignent de leur niveau de vie, quel que soit leur lieu de résidence. Elle a donc pour objectif de réduire les disparités entre les différentes régions. Cette notion appréhendée d'une manière dynamique permet d'une part de mesurer l'étendue des disparités entre territoires de forte compétitivité et territoires marginalisés ou en retard de développement ; et d'autre part elle permet de renseigner sur les potentialités de développement de ces territoires et leurs évolutions. Cette approche de cohésion s'intègre dans la mise en place de politiques régionales qui visent à réduire les disparités et promouvoir un développement local plus ou moins intégré

La politique régionale, qui vise à mobiliser des moyens spéciaux tout en permettant aux régions pauvres de bénéficier d'un processus de rattrapage économique est l'une des politiques que l'on qualifie de structurantes dans le processus de construction des villes et des régions entières. C'est ainsi que le plan de développement quinquennal 2016-2020 avait opté pour la mise en œuvre des politiques de discriminations positives ou de rattrapage entre groupes inégaux. Telle qu'elle est définie la discrimination positive est un ensemble de mesures de contre-discrimination qui permettent d'accorder un accès préférentiel aux ressources à un certain groupe social ou territoires afin d'assurer le développement économique : l'emploi, capitaux, investissements publics, l'enseignement, etc.

La politique de discrimination positive territoriale peut trouver sa légitimité uniquement dans le but de réduire les inégalités de départ (les dotations initiales) et ne peut être que temporaire et disparaît une fois l'objectif visé est atteint. Elle permet de réduire l'écart de développement entre les régions suite aux interventions discriminatoires des pouvoirs publics pour ensuite rétablir l'égalité dans le traitement des régions. Cette vision s'inscrit davantage dans une optique d'équité que d'égalité (Belhedi A 2016).

D'une part, ces politiques doivent prendre en compte des caractéristiques socio-économiques et les différentes potentialités des zones marginalisées. D'autre part, elles doivent être complétées par des mesures compensatoires afin de contrebalancer les effets négatifs des politiques régionales antérieures, telles que l'allocation de fonds publics qui auraient rendu les services publics et d'intérêts généraux accessibles aux pauvres. En effet, des investissements publics régionaux plus équilibrés auraient peut-être modifié la structure économique spatiale.

Pour assurer la concrétisation et la mise en œuvre **du principe de la discrimination positive** le plan de développement quinquennal 2016-2020 a prévu un ensemble de mesures et de projets régionaux financés par les ministères concernés dans les différents gouvernorats et, en ce qui nous concerne plus particulièrement, dans les deux gouvernorats de notre étude Jendouba et Kébili dans le but d'amorcer une dynamique de croissance régionale et locale capable de réduire les taux de chômage et de pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des habitants, notamment au travers les services publics et réduire les inégalités régionales entre les régions du littoral est et les régions de l'intérieur et du Sud

Objectifs du Plan de Développement quinquennal 2016-2020 et adoption du principe de la Discrimination positive :

Le Plan de développement 2016-2020 propose un ensemble de réformes et de mesures ayant pour objectif une croissance économique soutenue et durable dont les aspects les plus importants sont : une meilleure exploitation du potentiel de développement ; l'augmentation de la production agricole grâce à une meilleure utilisation des ressources ; la promotion du capital et des ressources humaines ; une amélioration des conditions et qualité de vie des individus et des ménages. Ces mesures ont pour finalité la lutte contre les inégalités régionales, la résorption du chômage via la création d'emplois productifs et décents, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du climat des affaires, etc. C'est ainsi que le Plan national de développement de la Tunisie, initié en 2016, prévoit une croissance annuelle du PIB de 4%, une amélioration de 30% de la part des activités à forte croissance, la création de 400000 emplois qui pourraient réduire le taux de chômage de 15% à 12% d'ici la fin de 2016 ainsi que la baisse du taux de pauvreté de 2%.

Pour atteindre ces objectifs, le plan de développement quinquennal introduit des innovations majeures : l'adoption d'une approche participative de développement, la mise en œuvre du principe de la discrimination positive entre les régions et la mise en application de la politique de transition énergétique et la promotion de l'économie verte. Les stratégies de développement proposées par le plan s'articulent ainsi autour de cinq axes prioritaires à savoir ;

- **Axe1 : Bonne Gouvernance, réforme de l'administration publique et mesures contre la corruption**
- **Axe2 : La Tunisie un Hub économique**
- **Axe3 : Développement humain et inclusion sociale**
- **Axe 4 : Concrétisation des ambitions des régions**
- **Axe 5 : Un développement durable basé sur l'économie verte**

Ainsi, il est mentionné dans l'axe 4 relatif à la concrétisation des ambitions des régions que l'État s'engage à :

- Renforcer les capacités des régions et améliorer leur attractivité
- Améliorer les conditions de vie aux niveaux local et régional
- Réduire les disparités et le désenclavement des régions
- Concrétiser le principe de la discrimination positive
- Assurer le développement et l'adaptation du système de financement du développement régional
- L'institution des fondements de la décentralisation

La discrimination positive : un principe constitutionnel :

La discrimination positive est un ensemble de mesures destinées à accorder un traitement préférentiel de façon temporaire à certaines régions ou certains groupes de personnes qui souffrent d'une discrimination systémique et d'un retard socio-économique endémique. Ce traitement discriminatoire consiste à donner des avantages spécifiques en faveur des régions et groupes de personnes qui se distinguent par des taux de chômage et de pauvreté élevés, des résultats scolaires médiocres, des niveaux de revenu et de consommation des ménages bas et une base économique lacunaire et peu diversifiée. La discrimination positive a donc pour objet de :

- Rétablir l'égalité des chances au départ
- Venir en aide aux régions attardées,
- Rétablir une certaine équité territoriale

Cependant, la discrimination positive en question se heurte à des principes républicains fondés sur le mérite et le traitement égalitaire. En fait, il s'agit de mesures dérogatoires qui s'écartent des normes pour des raisons d'intérêt général, d'équité sociale et de solidarité entre les régions.

En Tunisie, le principe de discrimination positive inscrit dans la nouvelle constitution se fonde particulièrement sur un critère territorial dont le but de réduire les différences entre régions avancées et régions en retard ou sur le critère genre à travers l'instauration de la parité homme/femme mise en pratique dans plusieurs domaines et notamment dans le domaine des élections. *C'est dans ce sens que l'article 12 de la constitution 2014 stipule que : «L'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il œuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales».*

Ainsi, la discrimination positive invite à stimuler la justice sociale et la cohésion territoriale du pays. Elle se base sur une série de procédés législatifs et réglementaires exceptionnels en faveur des personnes, de régions ou de secteurs en vue de créer les conditions équitables d'un développement économique et social harmonieux. Elle vise donc l'égalité des chances. C'est dans ce cadre que la discrimination positive figure parmi les priorités mentionnées dans le contrat social du 14 janvier 2013 par les principaux partenaires sociaux : gouvernement, UGTT et UTICA. Ce n'est qu'en 2014 que le principe a été adopté par la Constitution du 27 janvier (article 12) avec l'instauration de l'autorité locale.

La position officielle en particulier la constitution, partis et hommes politiques, élus nationaux) en ce qui concerne la discrimination positive en faveur des régions « défavorisées » semble se fonder sur la notion de « discrimination à rebours » c'est-à-dire « en une différence de traitement qui inverse le mécanisme d'une discrimination antérieure », ce qui semble traduire l'idée assez répandue dans l'esprit des législateurs ainsi que pour un large public que les régions de l'intérieur ont subi depuis l'indépendance du pays un traitement de défaveur, d'abandon et de marginalisation. Ce traitement discriminatoire est à l'origine de leur situation actuelle de sous-développement et qu'il faudrait maintenant réparer cette injustice subie de manière spontanée ou voulue. Or, il faudra démontrer de manière précise et sans équivoque, c'est-à-dire en se basant sur des statistiques, comment les régions actuellement en retard, ont subi un traitement négatif antérieur en termes d'investissements publics par exemple. C'est seulement, en examinant minutieusement et de façon rétroactive la politique régionale de l'État, qu'on arrive à mieux connaître la réalité, c'est-à-dire que les régions de l'intérieur ont subi soit un traitement d'abandon ou, au contraire, elles ont bénéficié d'un traitement de faveur à travers les transferts publics, les investissements, les programmes spécifiques qui leur été spécifiquement destiné.

Ainsi, les discriminations positives ne peuvent être que temporaires et disparaître une fois atteint l'objectif visé pour éviter que :

le phénomène de l'accoutumance aux aides venues d'ailleurs s'installe,

L'irresponsabilité qu'elles produisent et qui consiste à charger l'État de tout faire et se contenter uniquement des aides et initiatives décidées par les pouvoirs publics laissant se développer ainsi une mentalité d'assistance.

Ces politiques peuvent, en ciblant les régions en retard, accroître leur précarité et donner d'elles une image plutôt négative et les stigmatiser davantage. En plus, elles peuvent produire un sentiment d'injustice chez les régions non bénéficiaires des largesses des pouvoirs publics. C'est pourquoi nous préconisons de la prudence dans l'application de cette politique de discrimination positive en analysant avec discernement les effets qu'elle peut produire.

Objectif Général de notre étude :

Notre étude vise à vérifier la mise en œuvre effective du principe de la discrimination positive tel que consacré et garanti par la constitution de 2014, et ses répercussions sur le développement des Gouvernorats de Kébili et de Jendouba.

Elle a pour objectif de diagnostiquer, en premier lieu l'étendue et l'évolution des disparités régionales sur la base d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques tel que, l'IDR, l'ICAL, le taux de pauvreté et le taux de chômage. Ensuite, elle identifie, d'une part, les richesses et les potentialités de développement de chaque gouvernorat et, d'autre part, leurs handicaps au développement. Et enfin, elle identifie l'ensemble des projets consacrés par le plan de développement quinquennal 2016-2020 pour chaque région, tout en évaluant les allocations budgétaires ainsi que les taux de réalisation des projets à la fin du plan.

Zones géographiques de l'étude :

Notre étude porte principalement sur les gouvernorats de Jendouba et Kébili considérés comme zones de développement régional prioritaires³. En effet, en termes de développement ces gouvernorats sont considérés parmi les régions d'ombre et souffrent d'un taux de chômage élevé et d'une pauvreté extrême relativement au reste du pays. La marginalisation de ces régions en termes de développement a attiré ces dernières années l'attention des décideurs nationaux à la nécessité de donner une priorité à ces gouvernorats en termes de développement. Ainsi, conformément aux dispositions du code d'incitation aux investissements, l'article IV a prévu une série de primes, incitations et avantages spécifiques d'ordre financier et fiscal accordés par l'État et dont bénéficient ces régions au titre du développement régional.

Contexte général des Gouvernorats de Kébili et Jendouba :

Le gouvernorat de Kébili comme celui de Jendouba est une région fortement rurale, déconnectée et repliée sur elle-même. Dans les deux gouvernorats, les activités économiques dominantes sont étroitement liées au secteur agricole. Ces activités, qui emploient une main-d'œuvre banalisée, constituent la ressource principale de création de richesse locale, condamnant les jeunes de la région à des emplois saisonniers précaires et peu rémunérateurs. Les jeunes, et plus particulièrement les diplômés, qui désirent améliorer leur niveau de vie préfèrent quitter ces régions marquées par un exode rural vers les régions littorales plus attractives.

Toutefois, l'exode des jeunes et la pénurie de la force du travail qui caractérisent ces régions sont des causes fondamentales de la régression de la productivité des terres et la détérioration de la fertilité du sol rural. Cette situation, de dégradation des ressources naturelles, de détérioration des rapports sociaux de production et d'insuffisance de performance en termes de développement humain, figure jusqu'aux nos jours parmi les principaux déterminants de la pauvreté et de marginalisation sociale. Malgré l'exode rural qu'a connu ces régions, la population demeure exclusivement rurale. Elle est concentrée dans les régions montagneuses et forestières des khoumiries et des Amdouns au Nord-Ouest, et dispersée entre des petites agglomérations saharériennes au sud enregistrant une densité très faible dont la moyenne ne dépasse pas les 65 habitants au km² à Jendouba et de 7,1 habitants au km² à Kébili.

De même, ces régions souffrent d'un déficit d'accessibilité et de connectivité lié aux manques d'infrastructures routières et de services publics d'intérêt général. L'accès à la ressource en eau, le raccordement à l'assainissement, à l'électricité et au gaz naturel est également problématique. En effet et d'après une étude de la banque mondiale publiée en 2019, 70% des ressources hydriques consommées sont absorbées par l'agriculture alors que les parts de l'industrie et du tourisme restent

³ Les zones du développement régional ont été fixées par l'annexe n° 1 du décret n° 99-483 du 1er mars 1999 tel que modifié et complété par les textes subséquents, pour les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services et par les annexes n° 2 et 2 bis pour le secteur du tourisme et par les annexes n° 1 et 2 pour les services liés à la culture et les services liés aux loisirs.

très faibles. Selon une autre étude publiée par la Banque Mondiale en 2016, 80% de la population pauvre dans le monde rural dépendent de l'agriculture pour vivre et 65 % des travailleurs adultes pauvres sont employés dans le secteur agricole. Or, d'après les rapports de la Banque Mondiale, le changement climatique risque de mettre en péril la capacité de l'agriculture à tirer la croissance et à réduire la pauvreté.

Notant que, les $\frac{3}{4}$ des territoires de la Tunisie sont arides ou semi-arides, puisqu'ils sont localisés entre la mer méditerranée et le Sahara, l'eau devient une ressource rare répartie d'une manière inégale entre les différentes régions du pays. De même, les contraintes physiques et les aléas climatiques instables, tels que le réchauffement climatique et la variabilité pluviométrique réduite, dans les délégations sahariennes au sud et le froid qui accompagne les montagnes du nord-ouest, affectent la plupart des régions du pays et affectent également l'accès à la ressource en eau. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement met en péril le développement de l'agriculture et l'avenir du monde rural.

D'un autre côté, l'investissement public dans les domaines de l'administration, de l'éducation et de la santé a eu des effets bénéfiques sur le développement du capital humain et l'amélioration des indicateurs sociaux. Cependant, l'investissement public n'est pas assez important pour pouvoir diminuer le taux de chômage, et en particulier le chômage des jeunes diplômés qui demeure très important et s'aggrave encore. De même, les programmes de développement local ainsi que les fonds structurels prévus pour ces régions n'ont pas permis l'amorce d'une industrialisation qui puisse d'une part faire baisser le taux de chômage et, d'autre part, engendrer des effets d'entraînement et des externalités positives qui favorisent la croissance régionale. En outre, la carence des infrastructures routières locales et la faiblesse de la densité routière constituent un obstacle pour attirer l'investissement privé. Notons que la faible taille du marché local ainsi que la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages ne permettent pas l'amélioration des conditions de vie de la population locale et les écarts en termes de conditions de vie restent considérables.

Aucun effet d'entraînement n'est remarqué dans ces régions ainsi que l'absence d'interactions urbaines et toutes formes de coopération ou d'initiatives locales qui permettent de corriger ce déséquilibre de structure et promouvoir une croissance régionale. Ces régions en retard sont totalement exclues du processus d'aménagement territorial et d'intégration nationale. La vulnérabilité de ces régions à dominante rurale favorise la concentration de la pauvreté dans ses aspects multidimensionnels, la forte présence de familles nécessiteuses et de logements traditionnels et rudimentaires, le fort taux de chômage ainsi que les phénomènes d'exclusion sociale accentuant ainsi les disparités régionales. Ce groupe de régions nécessite un programme de développement spécifique, une meilleure gouvernance des ressources naturelles, l'amélioration des ressources humaines et leur aptitude à l'intégration professionnelle, résidentielle et sociale, ainsi que leur condition vitale, etc.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC BILAN DES DISPARITÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

ANALYSE GÉO SPATIALE DES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET LEUR ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Afin d'appréhender la mise en œuvre des politiques de discrimination positive, on s'intéresse à étudier l'évolution dans le temps et dans l'espace des disparités régionales. L'analyse spatiale sur la base des différents indicateurs socioéconomiques tels que l'indicateur de développement régional, de la pauvreté et du chômage montre clairement une persistance voire même une aggravation des disparités régionales.

Indicateur de Développement régionale

L'indicateur du Développement Régional (IDR) renseigne sur le profil socio-économique des régions de la Tunisie et permet de classer les régions en termes de niveau de développement. L'IDR est un indicateur composite qui synthétise quatre dimensions⁴ principales, dont chacune est composée par un ensemble de variables statistiques. Ces dimensions sont à savoir :

- La dimension commodités de la vie et synthétise un ensemble de variables⁵ liées à l'infrastructure et équipements de base⁶ et à l'accès aux services de santé et de loisir⁷.
- Capital humain
- Aspects sociodémographiques
- Emploi et marché de travail⁸.

D'un côté, l'analyse spatiale de l'indicateur de développement régional (IDR) révèle de manière claire la problématique du développement et dénote de grandes disparités entre les régions littorales centrales de la côte Est et celles périphériques et marginalisées de l'ouest du pays. En effet, les valeurs de l'IDR observées montrent que 11 Gouvernorats ont un indice supérieur à une valeur moyenne égale à 0,486 alors que, et par symétrie 13 gouvernorats ont une valeur inférieure à la moyenne. Le Gouvernorat de Tunis (0,593), suivie par Ariana (0,580) et Ben Arous (0,577) sont en tête du classement des régions en termes de développement économique et social. En revanche, Kasserine (0,388), Kairouan (0,398) et Jendouba (0,409) sont les gouvernorats les plus mal classés. Ces régions sont les plus marginalisées et constituent les zones les plus défavorisées par rapport au reste du pays. Ce résultat est clairement observé sur la cartographie de la répartition des écarts de développement inter — gouvernorats selon l'IDR en 2018.

On remarque de même que l'analyse de l'évolution de l'IDR dans le temps affiche des valeurs qui sont relativement faibles en 2018 avec une moyenne nationale égale à 0,486 par rapport à celles de 2015 dont la moyenne est égale à 0,502. Tandis que, le rang de la plupart des gouvernorats demeure relativement stable par rapport à 2015. Les valeurs de l'IDR calculées à Jendouba et Kébili affichent des valeurs relativement faibles par rapport à 2015. Cependant, ces deux gouvernorats ont amélioré leur classement en 2018 pour occuper respectivement les rangs 22ème et 14ème par rapport aux 23ème et 15ème rang en 2015.

4 Voir le détail des dimensions en annexe

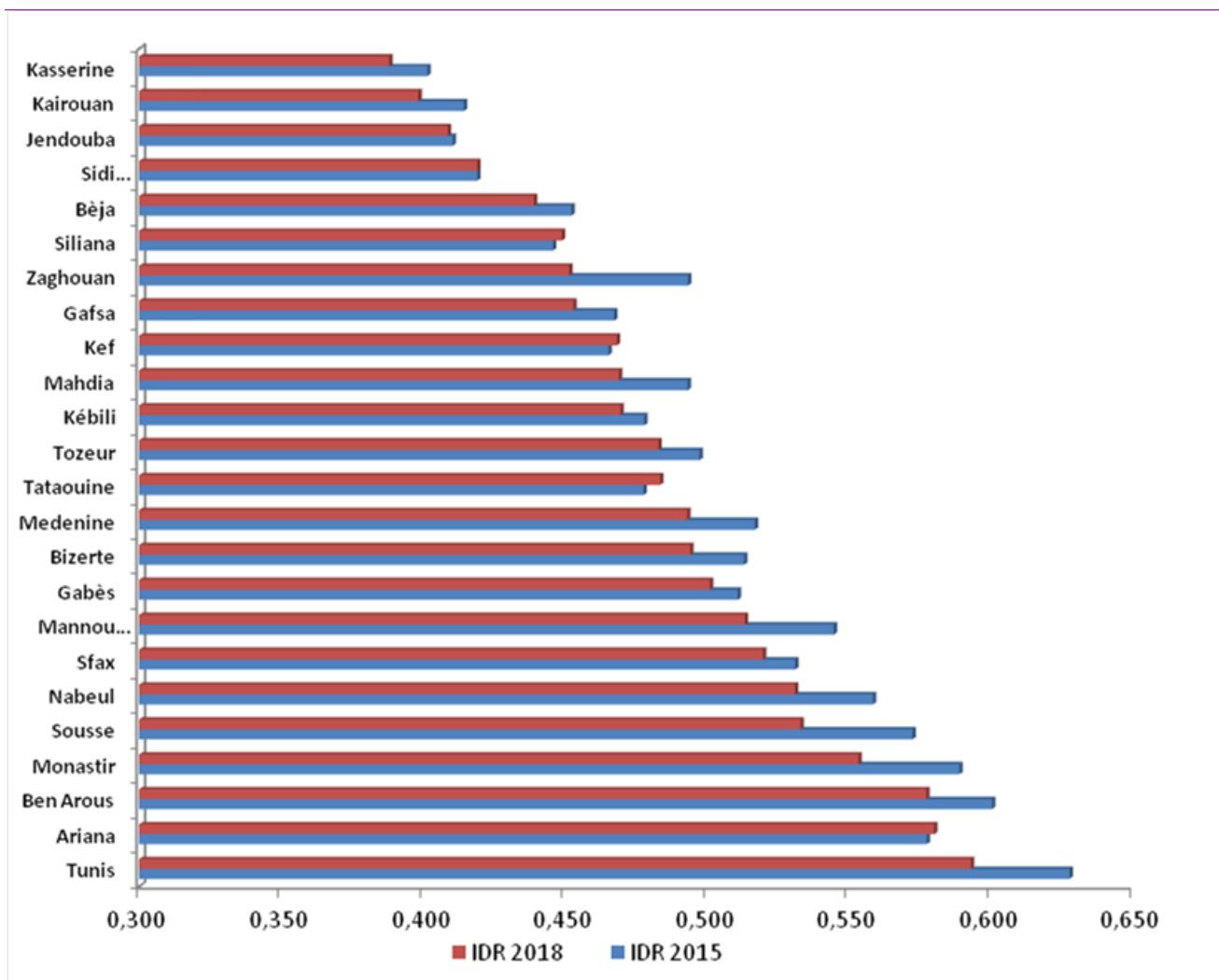
5 Education et la part de la population instruite.

6 La densité du réseau routier, la distance à l'accès aux services portuaire et aéroportuaire, le taux de raccordement au réseau d'assainissement et au réseau de l'eau potable ;

7 Parcs de loisirs, stades, clubs, jardins d'enfants, etc.

8 Capacité d'absorption et étendue du marché ; tension et profil du marché du travail

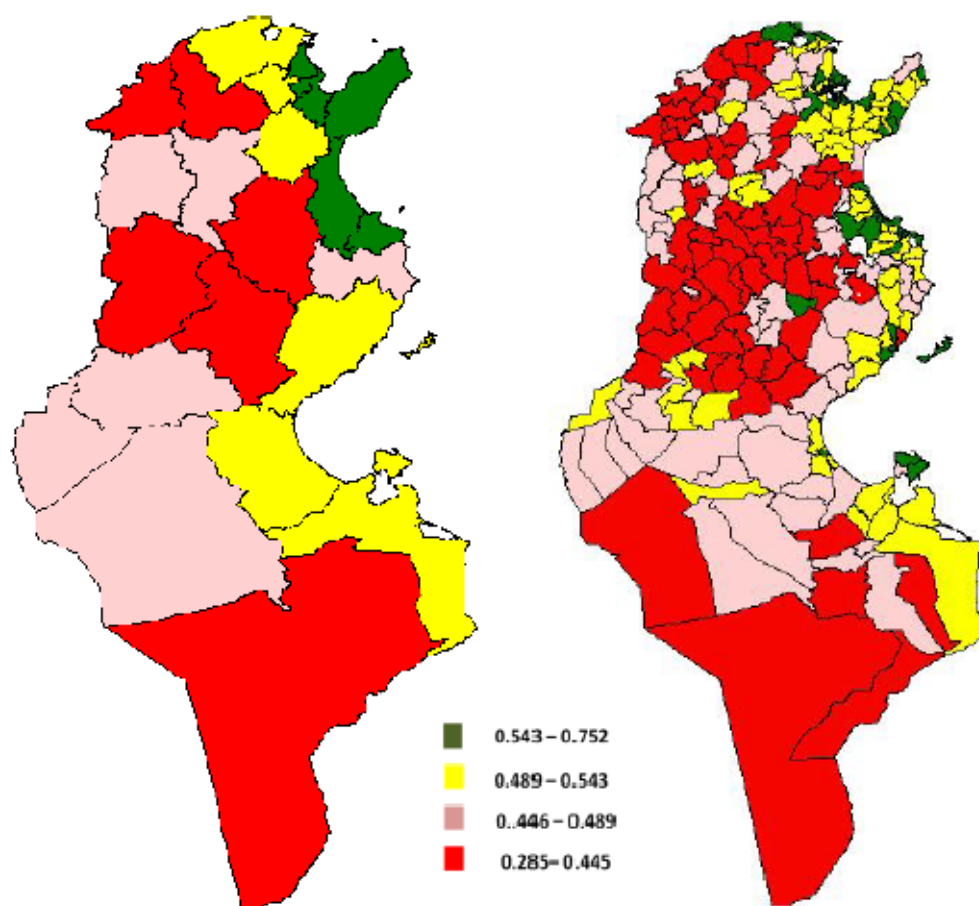
Figure 1 : Indicateur de Développement Régional



Source : ITCEQ, IDR 2018.

L'agrégation de l'IDR à une échelle encore plus fine montre que les inégalités de développement sont encore plus prononcées à l'échelle intra gouvernorats. Le classement des délégations selon l'indice de développement régional IDR reflète leur niveau global de développement. Les délégations de Jendouba et celles du Nord-Ouest sont classées parmi les dernières délégations les plus discriminées en termes de développement et de bien-être social.

Figure 2 : Cartographies de la répartition des Gouvernorats et Délégations Selon l'IDR 2018



Source : ITCEQ, IDR 2018.

Tableau 1 : Liste des dix premières délégations dans le classement national

Délégations	Rang
Beb Bhar	1
Cité El Khadhra	2
El Menzah	3
Ariana ville	4
Sfax ville	5
Megrine	6
Carthage	7
Beb Souika	8
Ben Arous	9
Sousse Ville	10

Tableau 2 : Liste des dix dernières délégations dans le classement national

Délégations	Rang
Nefza	255
Sedjnane	256
Ghardimaou	257
El Alaa	258
Foussana	259
Majel Bel Abbes	260
El Ayoun	261
Bouhajla	262
Fernana	263
Hassa Ferid	264

Indice d'Attractivité Régionale

L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) publie dans son rapport annuel sur le climat d'affaires local un indice d'attractivité régionale appelé aussi Indice du Climat d'Affaires Local (ICAL). Cet indice sert comme un outil de performance qui permet d'influencer les décisions de localisation des activités économiques et industrielles. Il permet à la fois d'évaluer, dans l'espace, l'attractivité des 24 gouvernorats de la Tunisie aux facteurs de production mobiles (investisseurs locaux et étrangers) en termes de classement et de suivre, dans le temps, l'évolution du climat des affaires dans chaque gouvernorat. Cet indice permet d'identifier les gouvernorats les plus compétitifs et qui facilitent le déroulement des affaires locales. De même, il aide à identifier les avantages et les opportunités des gouvernorats qui ont réussi à améliorer leur attractivité et à se positionner en termes de classement tout en renseignant sur les contraintes et les obstacles auxquels sont confrontés certains gouvernorats.

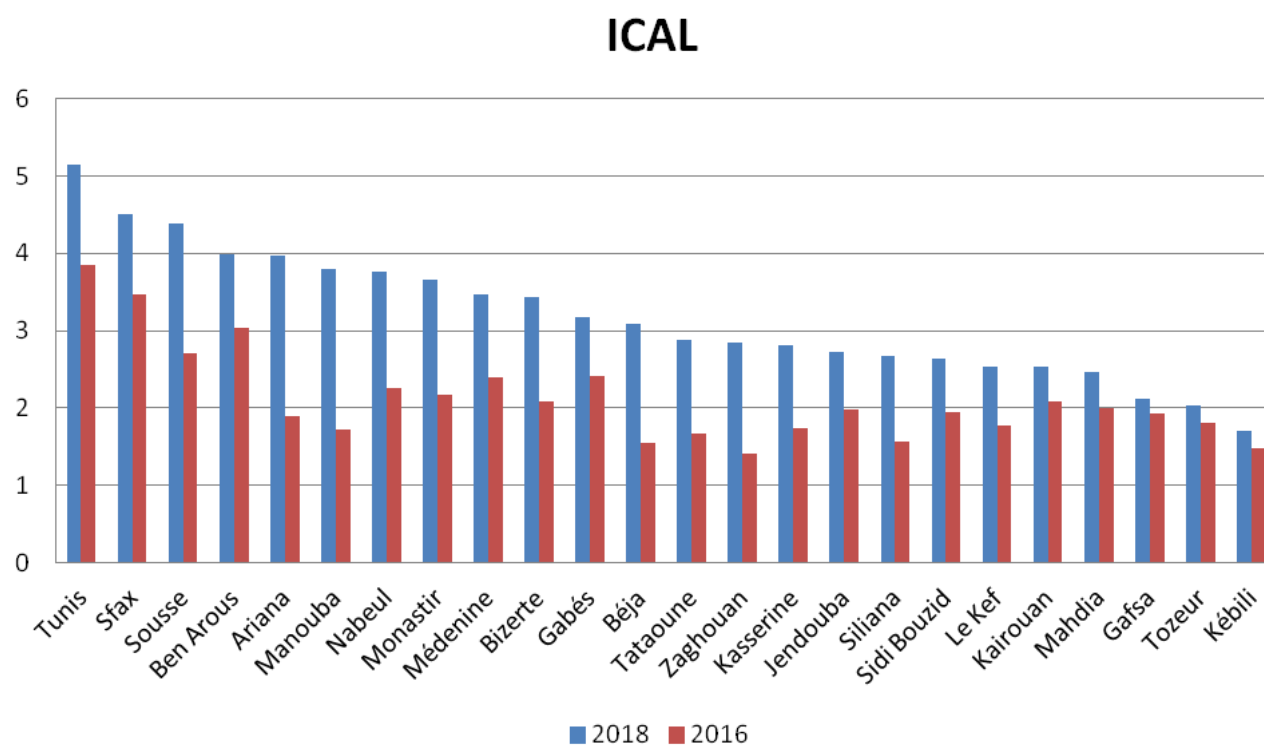
En effet, le rapport d'attractivité régionale identifie neuf dimensions importantes du cadre réglementaire et environnemental qui constituent l'ICAL et qui couvrent au total 90 variables quantitatives et qualitatives. Ces dimensions s'appliquant aux entreprises locales et sont à savoir ;

- Institutions et Gouvernance
- Infrastructure et Urbanisation
- Santé
- Éducation et Compétences
- Adoption des TIC
- Inclusion Financière
- Marché du travail
- Dynamisme des affaires
- Innovation

L'analyse de l'Indice du Climat d'Affaire Local (ICAL) en 2018 montre clairement des disparités régionales en matière de performance locale et attractivité aux investissements. L'indice moyen du climat d'affaires est de 3,33/10. Les résultats sommaires de cet indice affichés dans le tableau suivant, montre que 11 gouvernorats ont des valeurs supérieures à la moyenne, tandis que, 13 gouvernorats sont en dessous de la moyenne. Les meilleurs scores sont observés dans les gouvernorats de Tunis (1er rang), Sfax (2ème rang) et Sousse (3ème rang), tandis que, le gouvernorat de Kébili occupe le dernier classement (24ème rang) enregistrant le taux le plus faible score de l'ordre de 1.70 /10. Le gouvernorat de Jendouba occupe le 16ème rang avec un score de 2.72/10.

L'analyse de l'évolution de l'ICAL en 2018 montre que les climats des affaires ne se sont pas améliorés de la même manière dans toutes les régions par rapport à 2016. En effet, Jendouba a perdu 4 places dans le classement et Kébili a régressé d'un rang.

Figure 3 : Indice de Climat des Affaires Local



Source : Compilation de l'auteur (Données IACE 2018,2015)

Tableau 3 : Évolution Indice Général du Climat d'Affaires Local

Gouvernorats	ICAL (2018)	Rang 2018	ICAL (2016)	Rang 2016	Évolution
Tunis	5,15	1	3,84	1	Stable
Sfax	4,5	2	3,46	2	Stable
Sousse	4,39	3	2,71	4	1 rang
Ben Arous	3,98	4	3,03	3	-1 rang
Ariana	3,97	5	1,89	15	10 rangs
Manouba	3,8	6	1,72	19	13 rangs
Nabeul	3,76	7	2,26	7	Stable
Monastir	3,65	8	2,17	8	Stable
Médenine	3,46	9	2,4	6	-3 rangs
Bizerte	3,44	10	2,09	9	-1 rang
Gabés	3,18	11	2,41	5	-6 rangs
Béja	3,08	12	1,54	22	10 rangs
Tataoune	2,88	13	1,67	20	7 rangs

Zaghouan	2,85	14	1,4	24	10 rangs
Kasserine	2,81	15	1,74	18	3 rangs
Jendouba	2,72	16	1,98	12	-4 rangs
Siliana	2,68	17	1,56	21	4 rangs
Sidi Bouzid	2,63	18	1,94	13	-5 rangs
Le Kef	2,54	19	1,77	17	-2 rangs
Kairouan	2,53	20	2,09	10	-10 rangs
Mahdia	2,46	21	1,99	11	-10 rangs
Gafsa	2,12	22	1,92	14	-8 rangs
Tozeur	2,04	23	1,8	16	-7 rangs
Kébili	1,7	24	1,48	23	-1 rang

Source; *Compilation de l'auteur (Données IACE, 2018, 2016).*

L'Indice de Pauvreté

Les indicateurs de la pauvreté permettent d'estimer la pauvreté et les inégalités liées à la consommation entre les différentes régions de la Tunisie à des niveaux de désagrégation assez fins. Ils synthétisent des variables qui renseignent sur l'insuffisance de revenu, le manque d'accès aux infrastructures et aux services de base comme l'eau, la santé et l'éducation.

Le dernier rapport sur la pauvreté⁹ publié en 2020 par la Banque Mondiale et l'INS a précisé que la pauvreté se définit suivant deux dimensions principales, à savoir :

- L'insuffisance de revenus
- Le manque d'accès aux infrastructures et aux services de base comme la santé, l'eau, l'électricité, l'éducation de base, etc.

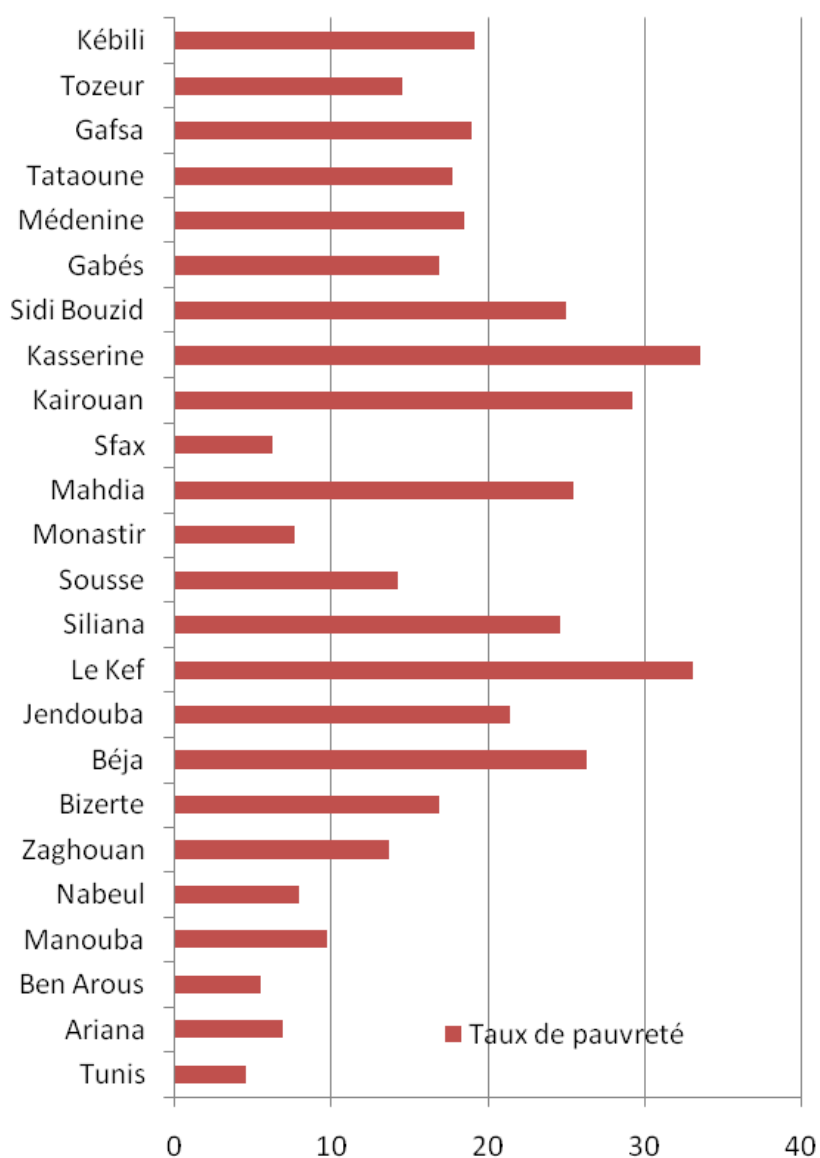
L'analyse de la pauvreté confirme le constat des disparités croissantes qui résultent des différentes politiques de développement entreprises par la Tunisie. Ces dernières n'ont fait que privilégier les zones du littoral et les grandes villes. Les taux de pauvreté les plus élevés sont concentrés dans les zones rurales, plus particulièrement, celles du centre ouest et du Nord Ouest du pays. En effet, la valeur la plus élevée (33,6 %) est enregistrée à Kasserine. Jendouba est considéré parmi les gouvernorats les plus pauvres avec un taux de (21,5 %), suivie par Béja (24,6 %) et le Kef (33,1 %). Tandis que, les gouvernorats du grand Tunis, principalement urbains, affichent les valeurs les plus faibles, Tunis (4,6 %), Ben Arous (5,6 %) et Ariana (7 %). De même, il existe des écarts significatifs entre zones rurales (26 %), petites villes (15,1 %) et grandes villes (6,3 %). Ces écarts de disparités sont encore plus forts entre les régions du territoire et sont clairement observés dans les répartitions de ce taux sur la cartographie réalisée si dessous.

9 Carte de la pauvreté en Tunisie, Septembre 2020.

Tableau 4 : Taux de pauvreté

Délégations	Rang
Tunis	4,6
Ariana	7
Ben Arous	5,6
Manouba	9,8
Nabeul	8
Zaghouan	13,7
Bizerte	16,9
Béja	26,4
Jendouba	21,5
Le Kef	33,1
Siliana	24,7
Sousse	14,3
Monastir	7,7
Mahdia	25,5
Sfax	6,3
Kairouan	29,3
Kasserine	33,6
Sidi Bouzid	25
Gabés	16,9
Médenine	18,5
Tataoune	17,8
Gafsa	19,2
Tozeur	14,6
Kébili	19,2

Figure 4 : Disparités du Taux de pauvreté entre régions

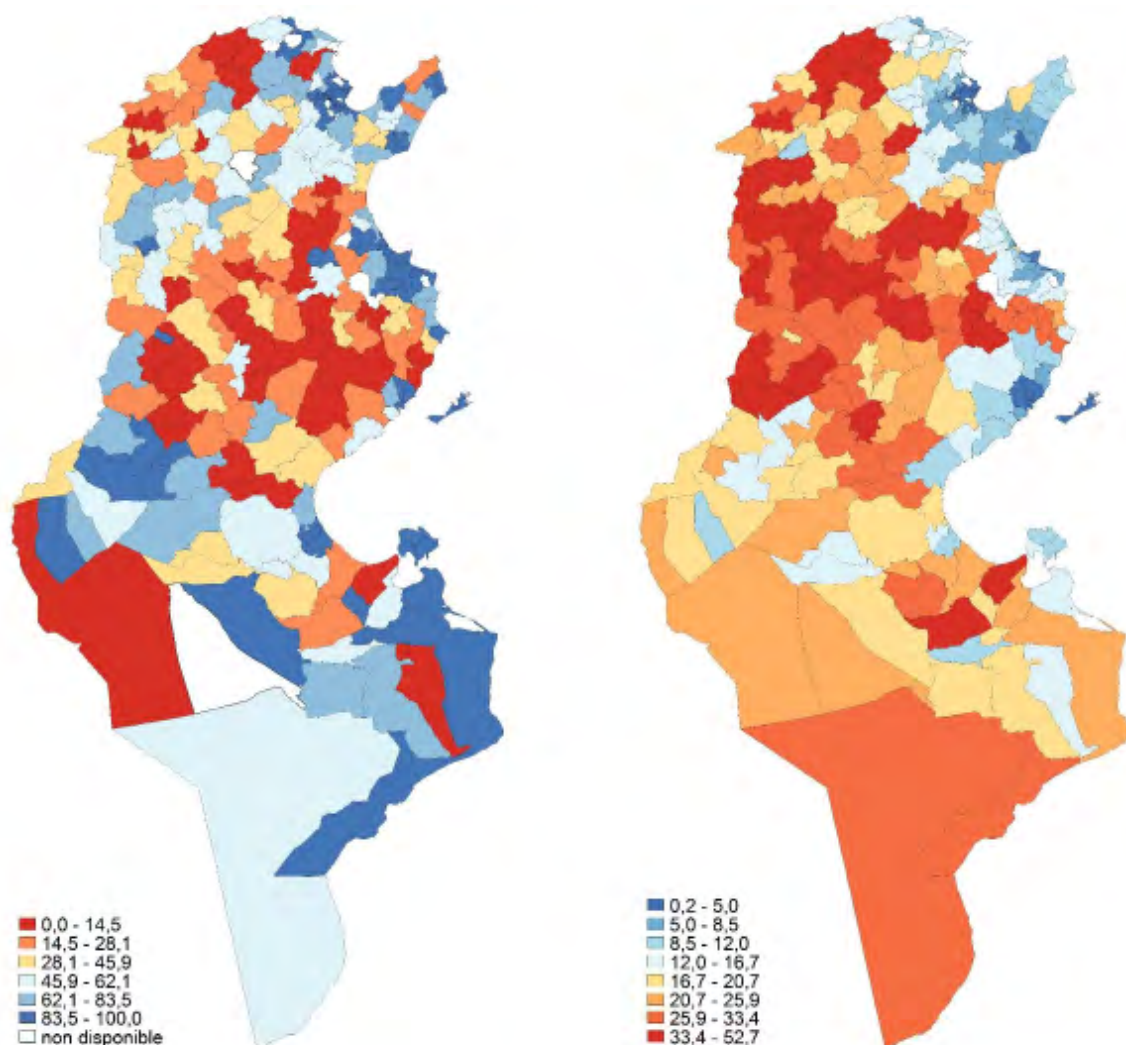


Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Figure 5 : Cartes de la répartition des taux de pauvreté et d'urbanisation en Tunisie

Carte 1 : Taux d'urbanisation

Carte 2 : Taux de pauvreté

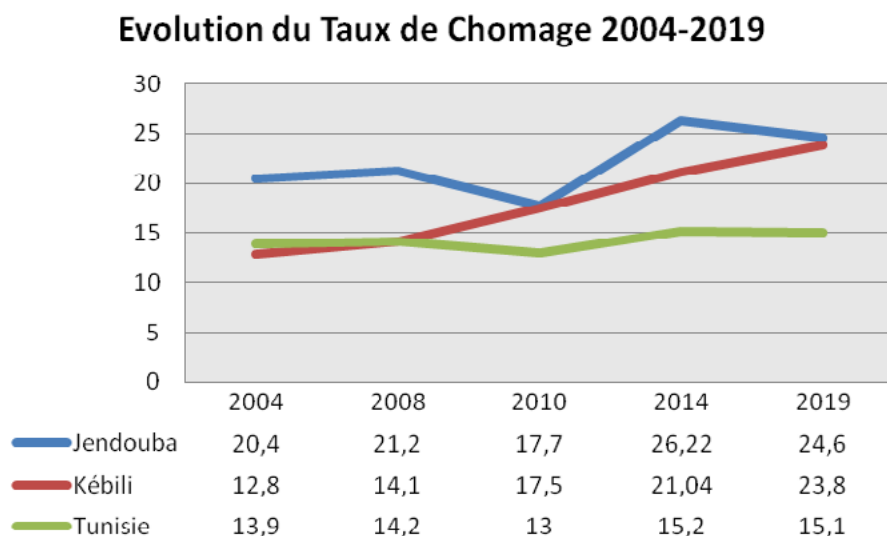


Source : Rapprot de l'INS et la Banque Mondiale sur la pauvreté, 2020.

Taux de chômage

L'analyse de l'évolution du taux de chômage montre que le taux est considérablement accru depuis la révolution du pays en 2011. Par ailleurs, ce taux demeure relativement stable à Jendouba durant les dernières années, tandis qu'à Kébili il enregistre un accroissement en permanence. Les niveaux extrêmement importants de chômage résultent de la faiblesse et du manque d'opportunités d'emploi dans les régions de l'intérieur qui sont à l'image du manque de développement économique des régions tunisiennes.

Figure 6 : Évolution du Taux de Chômage aux gouvernorats de Kébili et Jendouba



Source : Compilation de l'auteur (données de l'INS).

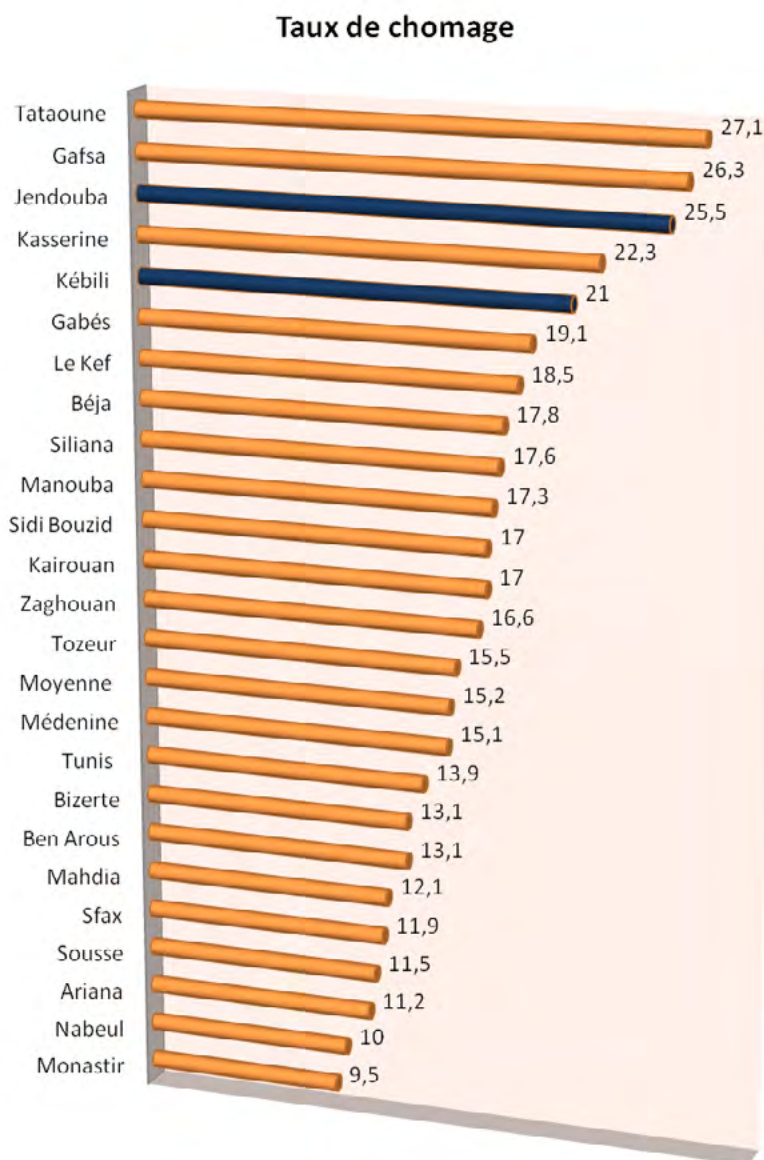
L'analyse de la répartition du taux de chômage dénote de grandes disparités entre gouvernorats. L'écart est encore très prononcé entre les régions côtières, allant de Bizerte jusqu'à Sfax, et celles de l'intérieur du pays. En effet, les gouvernorats situés sur le littoral enregistrent de faibles taux (Bizerte 10,8 %, Ariana 10 %, Nabeul 10,4 %, Monastir 9,1 % et Sfax 10,7 %). Tandis que, les gouvernorats de l'intérieur du pays souffrent de taux très élevés et très variables enregistrant un fort écart par rapport à la moyenne nationale.

Globalement, le taux de chômage du gouvernorat de Jendouba est relativement très élevé, occupant les premiers rangs suivis de Tataouine et Gafsa avec une valeur d'environ 26 % par rapport à 21,3 % dans la région Nord-Ouest et 15,2 % la moyenne nationale. Cette situation est presque égale pour les deux sexes affichant une valeur de 21,4 % chez les hommes et 21,7 % chez les femmes. Pareillement, ce taux est très élevé à Kébili, d'environ 21 % par rapport à un taux national de 15,2 %, et est réparti en 41,9 % chez les femmes et 13,9 % chez les hommes.

En effet, l'importance du chômage dans les régions de l'intérieur est expliquée par la concentration des activités créatrices de l'emploi, industriel et de service, sur les zones côtières du littoral, principalement dans les grandes agglomérations de Tunis et du Sahel. Tandis que ces régions demeurent basées sur la production agricole créatrice principalement de l'emploi saisonnier, non stable et à faible rémunération.

Figure 7 : Répartition du Taux de Chômage en Tunisie

Gouvernorats	2019 ¹⁰	2014
Tunis	17,8	13,9
Ariana	10	11,2
Ben Arous	17,5	13,1
Manouba	17,3	17,3
Nabeul	10,4	10
Zaghouan	10,4	16,6
Bizerte	10,8	13,1
Béja	18,1	17,8
Jendouba	24,6	25,5
Le Kef	17,8	18,5
Siliana	19,6	17,6
Sousse	10,2	11,5
Monastir	9,1	9,5
Mahdia	10,9	12,1
Sfax	10,7	11,9
Kairouan	16,1	17
Kasserine	22	22,3
Sidi Bouzid	15,1	17
Gabés	24,3	19,1
Médenine	18,7	15,1
Tataoune	28,7	27,1
Gafsa	25,5	26,3
Tozeur	24,8	15,5
Kébili	23,8	21
Moyenne	15,1	15,2



Source : Compilation de l'auteur (Données de INS 2019, 2014).

Aggravation du chômage à l'échelle infrarégionale

L'analyse des disparités entre délégations dénote de fortes disparités infrarégionales et des taux qui varient d'une délégation à une autre, démontrant de très forts écarts par rapport aux chefs lieu de chaque gouvernorat.

En effet, les délégations de Jendouba sont très touchées par le problème de chômage lié au manque de création d'emploi. Un chômage très alarmant dont le taux peut atteindre 32 % dans la délégation d'Oued-Mliz et environ 30 % à Tabarka par rapport à 22 % au chef-lieu Jendouba. Ce constat est presque semblable à Kébili dont les délégations souffrent d'un chômage endémique qui atteint 29 %

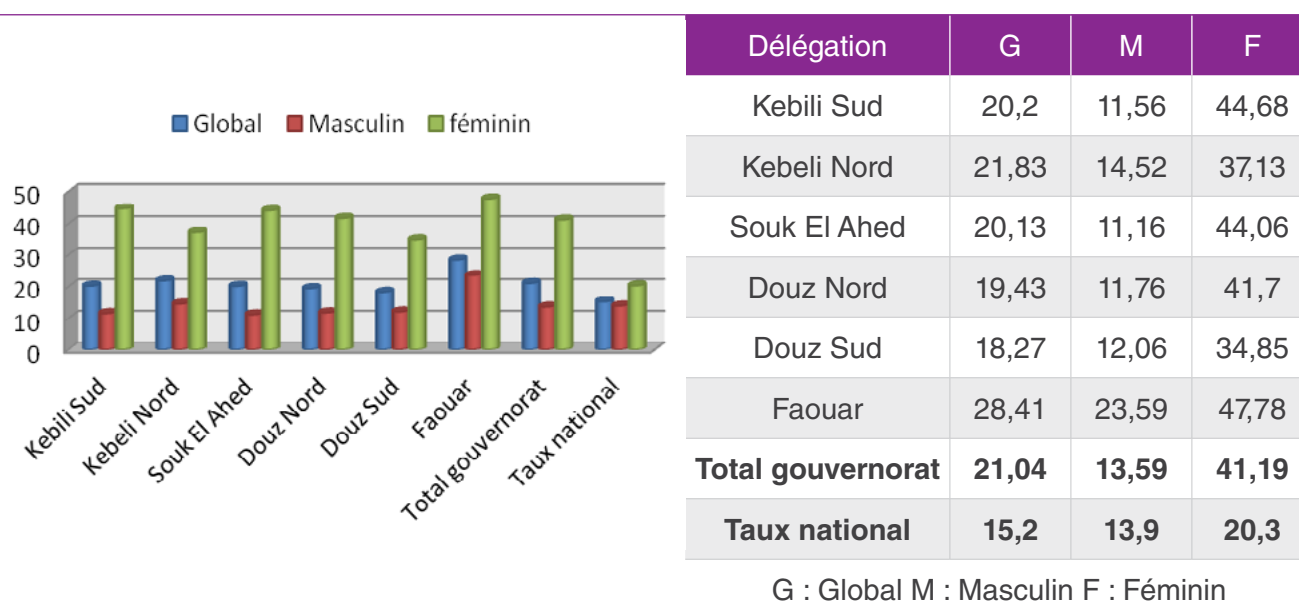
¹⁰ Taux trimestriel estimé à partir du rapport trimestriel de l'institut national des statistiques 2019.

dans la délégation de Faouar, enregistrant un profond écart par rapport au chef-lieu dont le taux de chômage est d'environ 20 %.

Ce résultat dénote de la faiblesse de l'appareil productif à une échelle infrarégionale, ce qui explique, d'une part, les difficultés auxquelles la population locale fait face afin de trouver un emploi lui permettant d'améliorer leur niveau de vie, et d'autre part, la pauvreté qui demeure fortement concentrée dans ces localités. L'exploration du problème de chômage à une échelle spatiale très fine doit attirer de plus en plus l'attention des décideurs à concentrer leurs efforts afin d'accorder plus de priorité et une plus grande faveur aux délégations les plus marginalisées qui souffrent éventuellement d'un problème structurel éprouvant des difficultés pour être résolu dans le court terme.

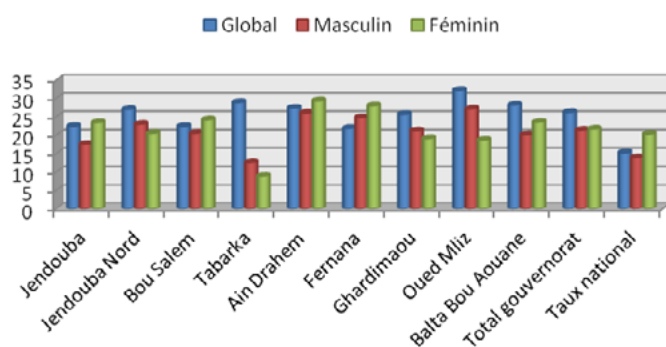
Par conséquent, ce déséquilibre et l'aggravation des disparités à l'échelle infrarégionale prouvent qu'aucune stratégie nationale n'a pu répondre à cette discrimination territoriale dont souffre la population la plus marginalisée du pays. Ce résultat nous pousse à conclure que les réformes initiées par les gouvernements depuis 2011 ne sont pas valables pour assurer une justice sociale et créer par conséquent une cohésion territoriale.

Figure 8 : Taux de chômage à Kébili



Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Figure 9 : Taux de chômage à Jendouba



Délégation	G	M	F
Jendouba	22,41	17,5	23,4
Jendouba Nord	26,99	23	20,5
Bou Salem	22,36	20,5	24,2
Tabarka	28,91	12,5	8,8
Ain Drahem	27,37	26	29,3
Fernana	21,87	24,8	28
Ghardimaou	25,64	21,2	19,1
Oued Miz	32,23	27,1	18,6
Balta Bou Aouane	28,2	20,1	23,5
Gouvernorat	26,22	21,4	21,7
Taux national	15,2	13,9	20,3

G : Global M : Masculin F : Féminin

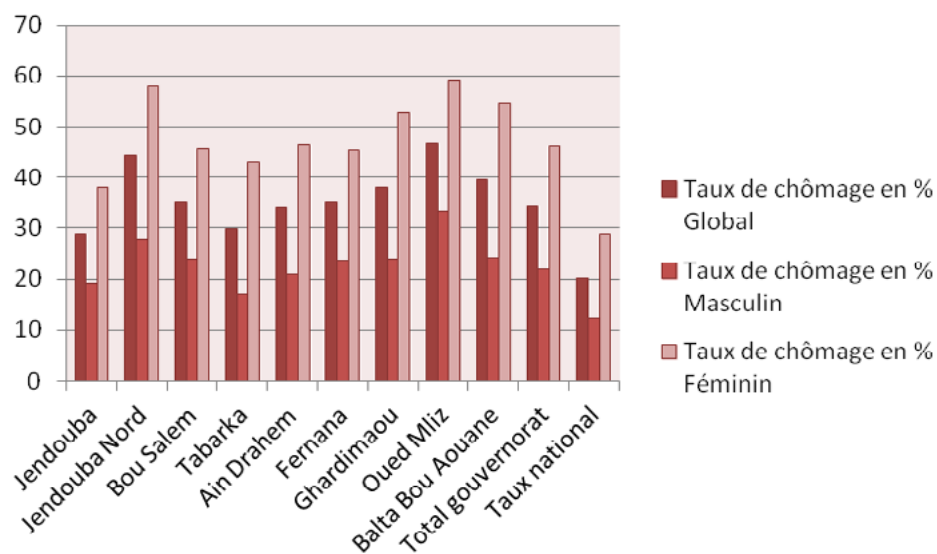
Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Difficultés d'insertion professionnelle et inégalités de chance

Le chômage est ainsi de plus en plus chronique et structurel chez les diplômés de l'enseignement supérieur excluant une partie des jeunes du marché du travail. En effet, le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est très important à Kébili affichant un taux de 40,56 % par rapport à la moyenne nationale de 30,9 %. Ce taux est réparti en 53,48 % chez les femmes et 24,09 % chez les hommes. De même, à Jendouba, le chômage des diplômés est relativement important par rapport à la moyenne nationale affichant une valeur de 34,37 % répartie en 21,81 % chez les hommes et 46,25 % chez les femmes.

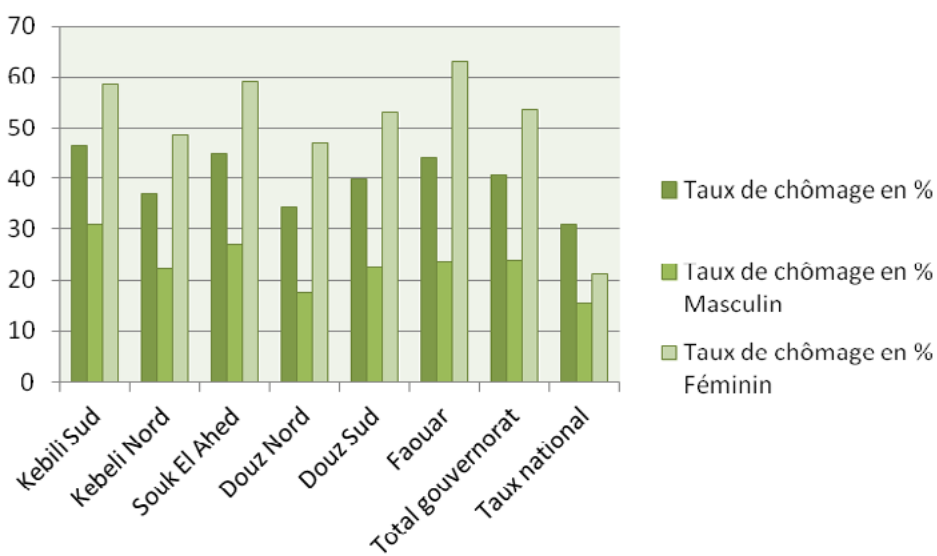
On remarque que le taux de chômage des diplômés du supérieur dépasse largement le taux de chômage global, ce qui montre très nettement les difficultés d'insertion professionnelle des cadres tunisiens. De même, la ventilation des taux de chômage dénote de grandes disparités entre sexes ce qui confirme le retard de la Tunisie en matière d'égalité de genre. Les hommes ont beaucoup plus de chance de participer à la vie économique et d'accéder à un emploi. Les valeurs dans les tableaux montrent que le chômage touche deux fois plus les diplômés du supérieur femme. Ce qui confirme la discrimination à l'égard de la femme dans l'emploi et opportunités de travail.

Figure 10 : Taux de Chômage des diplômés de l'enseignement supérieur à Jendouba



Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Figure 11 : Taux de Chômage des diplômés de l'enseignement supérieur à Kébili



Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Tableau 5 : Répartition du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par délégation à Kébili

Délégations	Global	Masculin	Féminin
Kebili Sud	46,41	30,9	58,35
Kebeli Nord	36,89	22,2	48,44
Souk El Ahed	44,96	27,14	59,3
Douz Nord	34,31	17,53	46,92
Douz Sud	39,84	22,49	53,06
Faouar	44,11	23,66	62,9
Total gouvernorat	40,56	24,09	53,48
Taux national	30,9	12,5	21,1

Source : Compilation de l'auteur (Données du Recensement de l'INS 2014).

Tableau 6 : Répartition du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur par délégation à Jendouba

Délégations	Global	Masculin	Féminin
Jendouba	28,85	19,06	38,01
Jendouba Nord	44,26	27,72	57,92
Bou Salem	35,32	24,04	45,67
Tabarka	29,95	16,96	43,16
Ain Drahem	34,15	20,78	46,41
Fernana	35,08	23,76	45,34
Ghardimaou	38,07	24,03	52,78
Oued Mliz	46,76	33,33	59,06
Balta Bou Aouane	39,63	24,24	54,56
Total gouvernorat	34,37	21,81	46,25
Taux national	20,06	12,12	28,8

Source : Compilation de l'auteur (Données du Recensement de l'INS 2014).

Conclusion des résultats

En effet, l'analyse spatiale des différents indicateurs socio-économiques révèle des phénomènes de concentration et de polarisation de l'activité urbaine et des conditions de vie dans les délégations du littoral avec une forte dominance des délégations du Grand Tunis. Tandis que, les régions de l'intérieur sont fortement dominées par une population rurale. Les phénomènes d'urbanisation qui résultent de la polarisation des activités et leur concentration dans les territoires dynamiques sont perçus comme conséquence d'un développement inégal. L'urbanisation est un facteur déterminant des disparités régionales, par son impact sur le marché du travail et les conditions de vie. Les régions fortement urbanisées attirent en permanence les flux migratoires. Cette forme de migration interrégionale et d'exode rural aggrave les inégalités spatiales.

En revanche, les gouvernorats ruraux sont dotés de la population la plus pauvre du pays et sont fortement marginalisés en termes de développement économique et de bien-être social. Les jeunes désirant améliorer leur niveau de vie, ont tendance à quitter ces régions marquées par un exode rural vers des régions abondantes en termes de ressources vitales. Aucun effet d'entraînement n'est apparu sur ces régions, ce qui démontre la présence d'interactions urbaines et de toutes formes de coopération ou d'initiatives locales qui permettent de corriger ce déséquilibre de structure et de promouvoir une croissance régionale. Toutefois, ces régions à forte dominance rurale sont étroitement dépendantes à l'activité agricole ainsi que la pêche dans certaines localités côtières. Ces activités, abondantes en mains d'œuvre banalisées, constituent l'essentielle ressource de création de richesse locale. La vulnérabilité de ces régions rurales favorise la concentration de la pauvreté observée dans ses aspects multidimensionnels, familles nécessiteuses, la nature de logement, chômage ainsi que les phénomènes d'exclusion sociale et accentue les disparités régionales.

Il découle de ces paramètres que la diffusion de l'infrastructure sociale physique (électricité, gaz, routes goudronnées...) ainsi que les conditions d'habitation sont, certes, nécessaires pour promouvoir l'accessibilité de la population et des ménages aux équipements de base et communautaires et pour une amélioration de l'ensemble des conditions socio-économiques nationales. Cependant, ces disparités avaient rendu les régions défavorisées moins attractives pour les investissements privés et avaient donc engendré un processus cumulatif négatif. Le niveau de dispersion varie considérablement suivant le secteur d'activité, le milieu de résidence et la structure sectorielle économique de chaque région. Ainsi que l'ampleur des dépendances aux grands pôles qui réunissent les délégations les plus dynamiques du pays.

Par conséquent, les résultats de l'analyse des différents indicateurs prouvent que les écarts interrégionaux sont loin de se réduire par la simple discrimination positive instaurée par la constitution. De même, atteindre les objectifs prévus par le plan du développement quinquennal 2016-2020, tels que réduire les écarts de l'IDR de 30 %, réduire le taux de pauvreté par 2 % et améliorer le climat des affaires et l'attractivité des régions ainsi que la création de 400.000 postes d'emploi décent et le passage du taux de chômage de 15 % à 12 %, semble loin d'être réaliste.

PARTIE 2. PRÉSENTATION DES GOUVERNORATS DE JENDOUBA ET KÉBILI : CARACTÉRISTIQUES, RICHESSES ET POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT

GOUVERNORAT DE JENDOUBA

Caractéristiques géographiques et démographiques

Figure 12 : Carte du Gouvernorat de Jendouba



Source : Compilation de l'auteur (Données de l'INS).

Le gouvernorat de Jendouba est une zone localisée dans l'extrême Nord-Ouest de la Tunisie avec 135 km de frontière avec l'Algérie depuis Malloula jusqu'à Ghardimaou. Il est limité au Nord par 25 km de côtes Méditerranéennes, au sud par les gouvernorats du Kef et Siliana et le gouvernorat de Béja à l'Est. De même, il se situe à 150 km du grand Tunis qui est la région la plus dynamique de la Tunisie, et regroupe 9 délégations, 8 municipalités et 95 secteurs.

Sur une surface de 3102 Km², Jendouba représente 18,7 % de la superficie de la région du Nord-Ouest et occupe approximativement 2 % du territoire Tunisien. De même, le gouvernorat abrite 403 970 habitants qui représentent 4,2 % de la population totale de la Tunisie, avec un taux d'accroissement démographique annuel moyen négatif d'environ -0,37 % toujours inférieur à la moyenne nationale qui est de 1,03 % calculée sur la période 2004-2014.

La répartition territoriale de la population démontre son caractère rural, le taux d'urbanisation étant de 30,64 % contre 67,7 % au niveau national. Ces taux varient entre les délégations, et les plus grandes valeurs sont observées dans la plaine de la Mejerda (Jendouba, Ghardimaou et Bou-Salem) et sur le littoral (Tabarka), où les taux varient de 30 % à environ 47 %. Les villes de Jendouba sont de petite taille avec une concentration de population faible et une croissance de la population urbaine fortement en baisse jusqu'à 0,79 %/an et un taux migratoire négatif (12 408 en millier).

Cette dominance rurale ainsi que la taille des villes de Jendouba n'ont pas permis d'attirer les acteurs économiques générateurs d'emplois et de revenus.

Tableau 7 : Statistiques démographiques des délégations de Jendouba

Délégation	Superficie (km ²)	Population 2017	Densité 2014	Taux d'accroissement annuel moyen (%) 2004-2014	Taux d'urbanisation (%) 2014
Ain Draham	501	35 400	71	-1,31	27,29
Balta-Bou Aouane	300	38 446	129	-0,85	16,24
Bou Salem	311	35 951	113	-0,24	41,27
Fernana	408	47 188	117	-0,99	9,68
Ghardimaou	516	64 084	124	-0,57	30,38
Jendouba	239	74 362	303	0,53	46,51
Jendouba Nord	264	40 399	154	-0,8	30,92
Oued Meliz	193	17 752	94	-0,46	13,16
Tabarka	369	50 920	133	0,74	40,35
Total Gouvernorat	3101	403 970	129	-0,73	30,64
Nord-Ouest	16 565	1 170 752	70,68	-0,36	-
Tunisie	163 610	10 982 754	-	-	67,73

Source : INS Recensement 2014, compilation de l'auteur.

Les Richesses et Potentialités de la Région

Le gouvernorat de Jendouba à dominante rurale a une vocation agricole bien établie. C'est un gouvernorat riche en ressources naturelles et hydrauliques (le château d'eau du pays). En effet, la dotation de la nature et des ressources hydrauliques d'une part, et le climat de la région assez humide d'autre part, ont favorisé le développement de l'agriculture dans la région à travers l'occupation agricole.

1. Climat

Le gouvernorat de Jendouba appartient au domaine tempéré et généralement peu humide. Son climat est relativement modéré, les températures s'adoucissent en hiver et les étés sont chauds avec un maximum de 45 °C. La zone montagneuse de Kroumirie possède ses propres caractéristiques climatiques dictées par l'altitude et se distingue par les précipitations les plus importantes du pays. Les moyennes annuelles dépassent 1000 millimètres et peuvent encore dépasser les 1500 millimètres dans la région de Ain Draham. En revanche, cette région est caractérisée par un été frais et un hiver doux avec une température moyenne de 15 °C.

Ces conditions climatiques font de la région un potentiel hydrique capable de combler le déficit national en eau, de même, elles définissent à la région de grandes variétés de végétations et de paysages. Entre autres, elles contribuent à valoriser le potentiel en sol de sa région, des meilleures terres agricoles du pays, les meilleures ressources forestières.

Par conséquent, ces potentialités confèrent à la région des atouts pour le développement de l'agriculture et d'un secteur touristique diversifié et varié ainsi que l'amélioration de l'offre de l'emploi.

2. Ressources naturelles et Écosystèmes

Le gouvernorat de Jendouba dispose d'une diversité d'écosystèmes. Il est doté à la fois d'un massif montagneux et forestier et d'un littoral marin. Jendouba est un potentiel d'exploitation de produits forestiers et de développement de la pêche et du tourisme balnéaire sur la côte méditerranéenne à Tabarka à la fois.

Le massif montagneux et forestier de Jendouba constitue 45 % du couvert végétal forestier de la Tunisie et s'étale sur 118.470 ha entre Jendouba, Nefza et Tabarka. L'espace forestier de la zone d'étude est constitué d'un écosystème diversifié de chênes-lièges et de chênes zéens. Le potentiel forestier constitue un atout stratégique du gouvernorat du fait qu'il contribue à la production de 75155 m³ de bois, 33 877 quintaux de lièges à savoir 90 % du total de la production nationale en plus de la production des Myrtes et des champignons et des huiles essentielles¹¹.

En plus de son potentiel forestier, Jendouba abrite plusieurs sites naturels importants qui présentent des potentialités d'exploitation paysagères importantes et dont on cite le parc National d'El Feija, la tourbière de Dar Fatma et la réserve naturelle Ain Zana. À ces parcs naturels et paysages diversifiés s'ajoutent les sites archéologiques diversifiés qui représentent un patrimoine culturel important de la région. La valorisation de ces ressources permet d'améliorer l'attractivité du secteur touristique de la région.

3. Ressources hydrauliques

La région du Nord-Ouest est la région la plus abondante du pays en termes de ressources en eaux de surface qui sont estimées à 1600 millions m³ par an soit 60 % des eaux de surface de la Tunisie. Les ressources mobilisables représentent 40 % des réserves nationales. La zone de Jendouba est considérée le château d'eau de la Tunisie, avec 662 millions m³ de ressources mobilisables dont 593 millions m³ d'eaux de surfaces et 392,8 millions m³ de ressources mobilisées soit un total de 59,3 % des potentialités. Cette région est caractérisée aussi par un potentiel important en eaux minérales et thermales.

Tableau 8 : Ressources hydrauliques mobilisées

Source	Taux de mobilisation (%)	Ressources mobilisées (Mm3)	Ressources mobilisables (Mm3)
Eaux souterraines	38	26	69,2
*Nappes phréatiques	86	12	14
* Nappes profondes	25	14	55,2
Eaux de surfaces	61	363	593
Total	59	389	662,2

Source :CRDA Jendouba

¹¹ Selon les chiffres publiés par l'Office de Développement du Nord-Ouest en 2017.

Le secteur des eaux à Jendouba comprend 6 barrages d'une capacité de 351,4 6 millions m³, 17 barrages collinaires avec une capacité de 9,5 millions m³, 40 lacs collinaires d'une capacité totale de 2,6 en 1000 mm³ et 220 puits profonds

4. Terres cultivables et Périmètres irrigués

La superficie des terres agricoles est de 299 350 hectares et représente 96 % de la superficie du gouvernorat de Jendouba. Elle est répartie entre 120 000 ha de forêts, 10 700 ha de parcours et 168 650 ha de terres labourables. Ce périmètre important de terres agricoles est favorable pour le développement de la production agricole à savoir, les céréales, cultures maraichères, fourrages, oliviers et légumineuses, etc.

La superficie des périmètres irrigués dans le gouvernorat de Jendouba est égale à un total de 39 280 hectares réparti entre 36 860 hectares de terres publiques et 2 420 hectares de terres privées considérablement.

5. Infrastructure : Avantages compétitifs et ouverture à l'international

Potentiel économique diversifiable	Avantages compétitifs exploitables
Réseau routier et connectivité régionale	Le gouvernorat de Jendouba est doté d'un réseau routier carrossable important qui permet de faciliter la connectivité entre villes, la route nationale n°11 qui relie Amdoun et Ain Draham, la route nationale n°7 qui relie Tabarka et Tunis et celle n°17 qui relie Jendouba et Tabarka. Ce réseau est amélioré l'autoroute Tunis – Boussalem (137 km).
Zone d'échange et d'ouverture à l'international	Jendouba est doté d'un aéroport international situé à Tabarka d'une capacité de 300 mille voyageurs par/an. Cet aéroport permet de faciliter les échanges internationaux et par conséquent l'ouverture de la région à l'international.
Zone frontalière d'échange commercial avec l'Algérie	Jendouba est doté d'une ligne ferroviaire (216 km) qui sert comme un avantage compétitif qui permet de relier le gouvernorat à la fois à la capitale de la Tunisie Tunis et à l'Algérie. Cette ligne permet de faciliter et d'intensifier les flux d'échanges commerciaux entre la Tunisie et l'Algérie et par conséquent le développement d'une zone d'échange avec l'Algérie.
Potentiel pour un tourisme diversifiable	Jendouba est doté d'une base touristique Ain Draham et Tabarka d'une capacité totale de 6274. Cette base s'intègre dans les stratégies de développement du tourisme intérieur et alternatif. Elle sert à développer, d'une part le tourisme balnéaire et montagnard et, d'autre part, l'écotourisme à travers la valorisation de ses ressources naturelles.
Pôle industriel	Jendouba est doté de 4 zones industrielles aménagées sur une superficie totale de 36,4 ha par l'agence foncière industrielle.

Contraintes et handicaps au développement

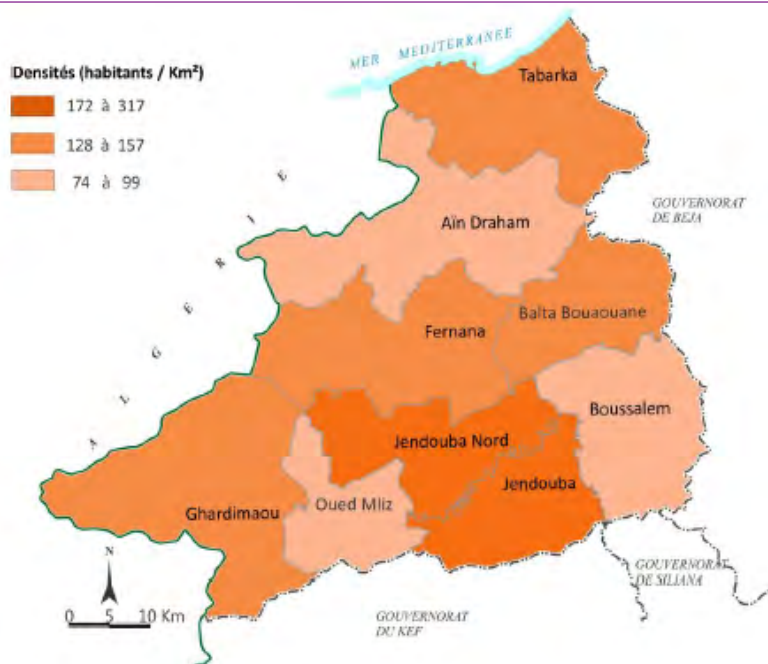
Contraintes liées aux aléas climatiques

Malgré sa richesse en ressources naturelles et la diversité de ses écosystèmes, cette région souffre de plusieurs handicaps. D'abord, cette région est sensiblement affectée par les changements climatiques qui se sont caractérisés ces dernières années par une diminution des précipitations laissant prévaloir une baisse des ressources hydrauliques, une augmentation des besoins en eau et une baisse de la productivité de son écosystème. De même, les fortes averses et les tempêtes de neige ont gravement affecté le milieu naturel et ont occasionné plusieurs dégâts humains et matériels tout en favorisant les écoulements d'eaux et donc l'érosion des sols et des infrastructures routières. La neige qui caractérise la période hivernale bloque la circulation ce qui entraîne une isolation des zones montagneuses difficilement accessibles. En effet, la route nationale n°11 qui relie Amdoun et Ain Draham, la route nationale n° 7 qui relie Tabarka et Tunis et celle n°17 qui relie Jendouba et Tabarka, ont été particulièrement soumises à ces aléas climatiques qui ont provoqué des glissements de terrain, rétrécissements de voies, en plus des virages dangereux et des pentes raides imposées par la nature du relief. Par conséquent, la détérioration du réseau routier ralentit la mobilité de la population et n'encourage pas les investissements du secteur privé ce qui constitue un frein à la croissance économique et à la création d'emplois.

Enclavement de la population et exode rural

À ces aléas climatiques s'ajoute l'enclavement de la population paysanne résidante dans des zones montagneuses et forestières difficilement accessibles de la Kroumirie et des Amdoun où la densité absolue de la population atteint dans certains secteurs 75 habitants/Km². De même, ces difficultés s'aggravent avec, d'une part, la faiblesse de l'investissement public et d'infrastructures dont les plus récents datent de l'époque coloniale et, d'autre part, l'absence de projets structurants ainsi que le manque d'initiatives privées.

Figure 13 : Carte de la Densité de la population totale par délégation en 2014



Source : RGPH 2014.

De plus, la précarité de la vie dans cette zone enclavée, la pauvreté extrême et les inégalités sociales sont à l'origine du déracinement et de la destruction de l'immense majorité des populations de la région du Nord-Ouest caractérisé par un exode rural (Solde migratoire négatif croissant, taux de croissance de la population négatif). Les jeunes, et plus particulièrement les diplômés, qui désirent améliorer leur niveau de vie préfèrent quitter ces régions marquées par un exode rural vers les régions littorales plus attractives. Par conséquent, cet exode a contribué à la pénurie de la force de travail, à l'effondrement et la régression de la production agricole et forestière qui représentent les principales activités de la région.

GOUVERNORAT DE KÉBILI

Caractéristiques géographiques et démographiques

Figure 14 : Carte du Gouvernorat de Kébili



Le gouvernorat de Kébili est localisé au Sud-Ouest de la Tunisie sur les frontières Tuniso-Algériennes. Il est limité par le gouvernorat de Gafsa au Nord, le gouvernorat de Tataouine au sud, le gouvernorat de Médenine à l'est, le gouvernorat de Tozeur et l'Algérie à l'ouest.

Kébili se situe à 470 km du grand Tunis la principale grande agglomération de la Tunisie, à 388 km de Sousse la deuxième ville dynamique du pays et à 255 km de la ville de Sfax, et regroupe 7 délégations, 9 municipalités et 43 secteurs.

Sur une superficie de 22 454 km², Kébili couvre 14,4 % du territoire Tunisien et 24,9 % de la région du Sud. Malgré sa superficie très étendue, la population de Kébili est estimée à 167 200 habitants en 2018

par rapport à de 156 960 habitants environ en 2014 avec une densité moyenne par habitant de 7,1/ km². Cette densité est variable entre délégations et peut atteindre une valeur très faible égale à 2/Km² dans la délégation de Faouar.

Le taux d'accroissement démographique annuel moyen est d'environ 0,92 % par rapport à un taux national de 1,03 % calculé sur la période 2004-2014. Le taux d'urbanisation de la région est égal à 54 % en 2014 par rapport à une moyenne nationale de 67,7 %.

Tableau 9 : Statistiques démographiques des délégations de Kébili

Délégation	Superficie (km ²)	Population 2018	Densité démographique 2018 H/Km ²	Taux d'accroissement annuel moyen (%) 2004-2014	Taux d'urbanisation (%) 2014
Kebeli Nord	1024	31 854	38,1	-	-
Kebili Sud	865,1	30 447	29,9	-	-
Souk Laheh	2 682,70	27 865	10,3	-	-
Douz Nord	8 211,40	28 617	6,97	-	-
Douz Sud	516	18 565	4,52	-	-
Faouar	9 671,30	19 613	2,0	-	-
Rjim Mâatoug ¹²	-	-	-	-	-
Gouvernorat	22 454	156 961	7	0,92	54,1
Sud	91 076	-	19	0,80	-
Tunisie	163 610	-	71	1,03	-

Source : INS Recensement 2014, Gouvernorat en chiffre 2018, compilation de l'auteur

Richesses et Potentialités de la Région

Le gouvernorat de Kébili est richement doté en ressources naturelles qui peuvent contribuer à la création d'une base économique diversifiée capable d'augmenter la capacité de production, d'absorber le déficit de développement de la région et par conséquent, améliorer le niveau de vie de la population locale. D'une part, Kébili est riche en capital hydraulique important constitué par des nappes d'eau et des lacs tels que le Lac Houdhat Reched, Lac Houdhat Reched, etc., d'autre part, il est riche en substances utiles. Kébili est aussi doté d'un potentiel d'énergies renouvelables (solaire et éolienne) pour la production et l'exportation de l'électricité ainsi qu'un potentiel de ressources en gaz et pétroles.

1. Climat

Le gouvernorat de Kébili appartient au domaine des régions arides généralement soumises aux influences sahariennes. Kébili est une région ensoleillée toute l'année (288 jours de soleil par an). La température annuelle moyenne de la zone d'étude est de 22 °C et est variable selon la saison et peut atteindre un maximum de 47 °C en été et une valeur minimale de -1,1 pendant l'hiver. Cette zone

¹² La délégation de Rjim Mâatoug a été créée en 20 octobre 2015.

steppique humide se caractérise comme toutes les régions du Sud d'ailleurs, par une pluviométrie très faible et très irrégulière dans le temps et dans l'espace, dont les précipitations annuelles sont comprises entre 100 et 150 mm accompagnées par des sécheresses fréquentes et un déficit de ressources hydriques ainsi que des espaces de végétations rares et très dispersées. Par ailleurs, cette zone se caractérise par un climat venteux et l'influence des vents chauds du Sahara (sirocco) pendant une période de 9 mois. La période la plus venteuse de l'année dure 3,9 mois, avec des vitesses de vent moyennes maximales qui peuvent atteindre 29 m/s dans la région de Kébili. Les vents sont généralement forts, assez fréquents et régulièrement accompagnés par des tempêtes de sables capables de déclencher une dynamique éolienne.

2. Ressources naturelles et Écosystème

Kébili comme les gouvernorats du sud est connu par ses oasis et ses palmeraies qui constituent d'importantes sources de vie à la population locale dans un environnement exposé à la désertification. En effet, ces ressources naturelles exploitables interviennent dans l'activité économique locale de diverses manières. D'abord, elles constituent des centres de production agricoles et commerciaux dont on cite la palmeraie de Nefzaoua estimée à 100 000 palmiers. L'existence d'une oasis est conditionnée par la présence d'eau d'origine profonde ou superficielle ce qui favorise le développement de l'agroécosystème oasien composé de la palmeraie, de palmiers dattiers, des arbres fruitiers, des fourrages, des céréales, du maraîchage. De même, la valorisation des produits de palmiers facilite le développement de divers secteurs d'activités industrielles tel que l'industrie manufacturière pour la production de confiture et la production fourragère de déchets des dattes, l'industrie du bois de palmier pour la fabrication de portes, meubles, articles de décoration, etc., l'industrie du papier, le secteur pharmaceutiques ainsi que la production de délices, compost, etc. Ainsi, ce potentiel économique diversifiable est capable de générer une dynamique de croissance locale et de création d'emploi agricole, d'emploi lié à la fabrication, la transformation et l'exploitation du bois de palmier et des métiers des fibres végétales, etc.

Kébili est aussi doté de larges parcours d'une superficie de 300 000 ha et 2300 ha de Forêts qui pourront être exploités pour créer des projets importants pouvant avoir un impact sur l'économie de la région. La région offre également des sites et paysages variés, tel que Chott El-Jérid célèbre par son lac, sa faune et sa flore typique et les dunes de sable pouvant atteindre 250 m de hauteur...). Kébili abrite des réserves nationales naturelles sur une étendue de 150 000 hectares (Jbiil). La valorisation de ces ressources naturelles représente un potentiel attractif pour le tourisme.

3. Ressources hydrauliques

Dominées par l'espace saharien, les régions du sud de la Tunisie disposent d'une part importante des ressources en eaux souterraines totales (38 %) et notamment des ressources profondes (58 %). La principale ressource en eaux du gouvernorat de Kébili est essentiellement représentée des nappes souterraines profondes qui représentent (30 %) du total des ressources en eaux profondes de la région du Sud.

Les ressources en eau exploitées sont estimées à environ 268 millions m³ par an provenant des eaux de pluie (27 millions m³), la nappe superficielle (5.49 millions m³) et la nappe profonde (236.7 millions m³). La potentialité hydraulique en eaux mobilisées est estimée à 310 millions m³/ an et un total de 10 146 puits équipés d'eaux souterraines. Les quantités totales des eaux prélevées sont estimées à 429,2 millions m³/an. Cette région est caractérisée aussi par un potentiel important en eaux minérales et thermales.

Une bonne gouvernance des ressources en eaux est capable d'accroître la superficie des périmètres irrigués privés soumise aux conditions climatiques

Tableau 10 : Potentiel de ressources en eaux souterraines

Régions naturelles	Nappes profondes (Mm3)	Nappes phréatiques	Total (Mm3)
Tunisie du Nord	300	370	670 (31 %)
Tunisie du Centre	294	251	2545 (25 %)
Tunisie du Sud	816	124	940 (44 %)
Total	1410 (65 %)	745 (35 %)	2155 (100 %)

Source : DGR

Tableau 11 : Ressources hydrauliques mobilisées

Source	Taux de mobilisation (%)	Ressources mobilisées (Mm3)	Ressources mobilisables (Mm3)
Eaux souterraines	242,19	418,64	10 146
*Nappes phréatiques	5,49	0,37	215
* Nappes profondes	236,7	418,27	9931
Eaux de ruissellement	27	10,5	—
Eaux usées	1,49	0,07	—
Eaux de drainage agricole	39,25	0	—
Total	309,9	429,2	10 146

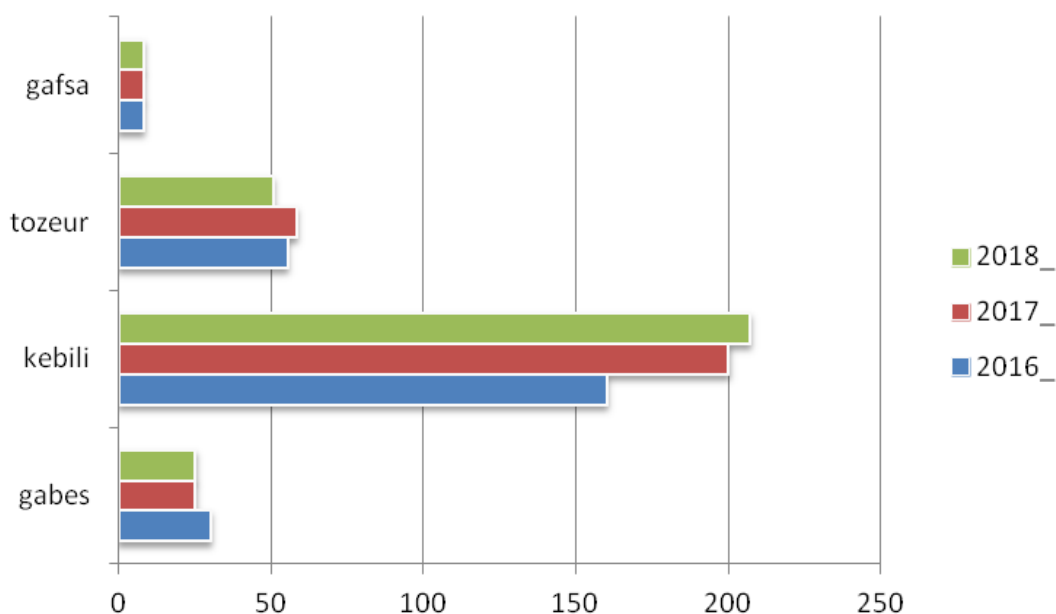
Source : Gouvernorat de Kébili en chiffre, 2018

4. Terres cultivables et périmètres irrigués

Le gouvernorat de Kébili présente un potentiel important en terres cultivables. Le nombre des terres y est dans les environs de 52 000¹³ ha dont 38 000 ha de palmiers. Les périmètres irrigués font 37 067 ha répartis entre 26 060 ha de zones privées et 11 007 de zones publiques et dont 23 milles ha d'oasis de palmiers qui représente 70 % de la production nationale des dattes. Ce périmètre important d'oasis palmier est favorable pour le développement de différentes formes d'agriculture, des arbres fruitiers, des fourrages, des céréales, du maraîchage, et des cultures aromatiques et médicinales.

13- Calculé à partir des rapports du Gouvernorat en Chiffre, 2018.

Figure 15 : Répartition de la Production des dattes entre les gouvernorats du Sud (en 1000 tonnes)



Source : Compilation de l'auteur (Données de l' Observatoire National de l'Agriculture)

5. Substances utiles

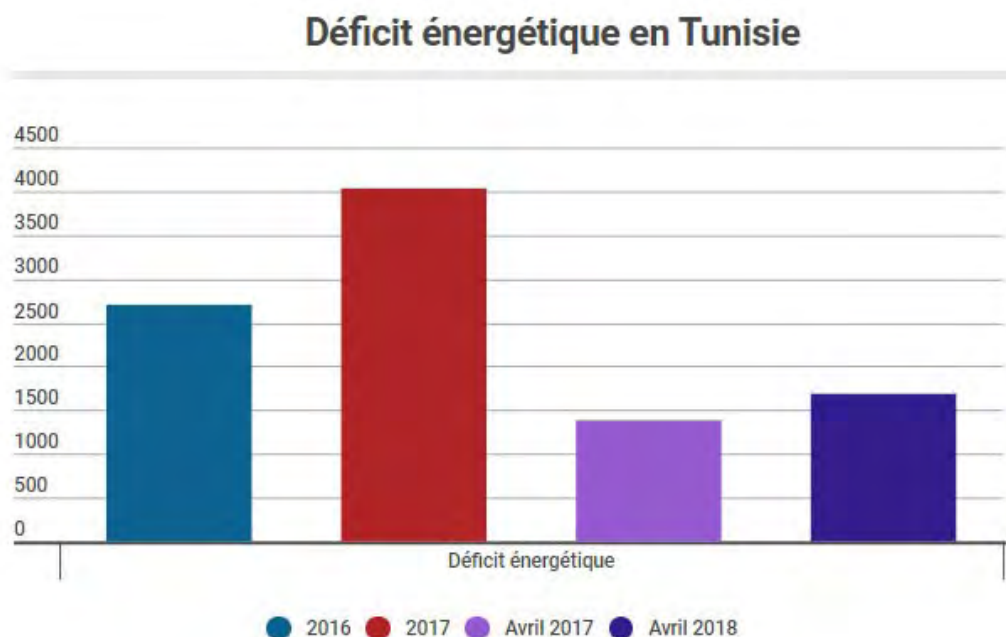
Le gouvernorat de Kébili est riche en substances utiles susceptibles d'être transformées et utilisées comme matières premières dans les industries telles que l'argile rouge, les pierres, le sable, rose de sable, les cristaux de sable et des sels naturels très variés, etc. Ces matériaux représentent un avantage compétitif de la région susceptible d'attirer les investisseurs et créer une dynamique de croissance capable d'accroître la capacité du marché d'emploi local.

6. Potentialités pour la production des énergies renouvelables

Aujourd'hui, la production d'électricité en Tunisie est essentiellement basée à hauteur de 97% sur les énergies fossiles, tandis que la part des énergies renouvelables ne représente que 3% dans le mix énergétique. Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction des ressources, la Tunisie est marquée par une baisse de la production énergétique et une consommation d'énergie (et d'électricité) par habitant qui ne cesse de croître¹⁴. En 2017, la Tunisie enregistre un déficit de la balance énergétique de l'ordre de 4.032,9 MD soit une augmentation de plus de 49% par rapport à 2016.

14- Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie avec l'appui de l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ); projets d'énergies renouvelables en Tunisie, 2019.

Figure 16 : Déficit énergétique en Tunisie



Chiffres exprimés en millions de dinars

Ainsi, le secteur des énergies renouvelables fait face à de grands défis afin de répondre aux objectifs fixés par la Tunisie dans le cadre de son Plan Solaire Tunisien (PST) qui vise à porter la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité de 3% actuellement à 30% en 2030 compte tenu du grand potentiel de production en Tunisie (éolien et photovoltaïque notamment).

En raison de sa géographie d'une part ainsi que les conditions climatiques principalement liées au soleil et le vent, le gouvernorat de Kébili peut jouer un rôle très important dans la production des énergies renouvelables.

En effet, soumise au réchauffement climatique, la région de Kébili est, d'un côté, dotée d'un climat ensoleillé sur une période d'environ 300 jours durant toute l'année et, d'un autre côté, frappée par des vents violents d'environ 120 jours par an. Ces caractéristiques climatiques favorisent la production des énergies éoliennes et photovoltaïques. Ainsi, l'espace saharien du gouvernorat de Kébili pourrait favoriser l'installation de parcs éoliens et solaires ce qui permettrait donc d'augmenter significativement la production de l'électricité. Aujourd'hui le gouvernorat de Kébili compte 151 installations de production d'énergies photovoltaïques qui fournissent une puissance additionnelle de 268 KWC.

Tableau 12 : Production de l'énergie photovoltaïque

Délégation	Nbre des installations Photovoltaïques	Puissance installée (KWC)
Kebili Sud	12	50,9
Kebili Nord	15	14
Souk Lahed	3	174,7
Douz Nord	106	18,5
Douz Sud	13	6
Faouar	2	4
Total	151	268

Source : Gouvernorat de Kébili en chiffre ; 2018.

La production des énergies renouvelables permettrait de créer des conditions favorables au développement de l'agriculture, particulièrement l'agriculture biologique et au développement de l'industrie agroalimentaire. De même, elle contribuera à promouvoir l'activité touristique dans le désert ainsi que des activités liées aux technologies innovantes.

La production des énergies renouvelables pourrait donc améliorer l'attractivité de la région, notamment aux investissements privés, ce qui va amorcer une dynamique de création d'emploi local capable de réduire le taux de chômage, et particulièrement le chômage des jeunes.

Le gouvernorat de Kébili est donc une région de fortes potentialités dans la production d'énergies renouvelables qui pourrait d'une part améliorer la situation économique de la région et d'autre part, contribuer significativement à l'effort national visant à réduire la dépendance du pays aux énergies fossiles.

Contraintes et handicaps au développement

Malgré son territoire très étendu et la richesse de son potentiel naturel très diversifié, Kébili souffre de plusieurs problèmes et contraintes qui retardent son développement.

Contraintes liées aux aléas climatiques

En effet, le gouvernorat de Kébili est sensiblement soumis à des contraintes climatiques. D'abord, la rigidité de son climat caractérisé par de très fortes températures et par la faiblesse de la pluviométrie expose la région à de longs épisodes de sécheresses ce qui en résulte en une mauvaise gouvernance des ressources hydrauliques caractérisée principalement par une surexploitation de ses nappes. La pénurie d'eau dans le gouvernorat de Kébili a eu, pour conséquence, le déclenchement de l'érosion éolienne. Ensuite, le gouvernorat de Kébili est le domaine de vents violents et fréquents, ceci a pour conséquence l'érosion éolienne.

Menaces liées à l'écosystème oasien

L'écosystème oasien et des palmeraies représentent un fort potentiel de développement de la région hostile de Kébili. Cependant, l'agroécosystème oasien se trouve aujourd'hui face à des menaces, d'une part, en raison d'une exploitation à outrance des ressources hydriques, d'autre part, les cultures

sont vendues, dans des circuits parallèles, à des médiateurs privés et aux propriétaires des produits manufacturés à des prix encore plus bas que leur valeur marchande réelle. En effet, la mauvaise exploitation de la récolte et le manque de locaux de stockage dégradent la qualité des dattes. De même, la faible valorisation de ces ressources naturelles n'a pas pu faciliter le développement d'un secteur industriel diversifié capable de créer une meilleure croissance économique locale et déclencher par la suite un processus de rattrapage permettant de réduire le retard de la région.

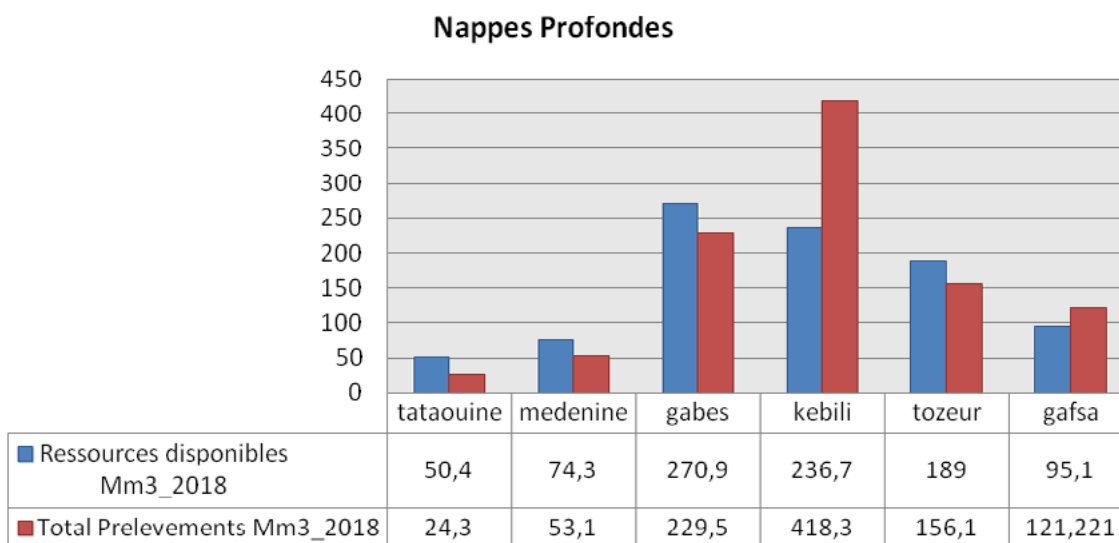
Entre autres, les phénomènes d'exploitation irrationnelle des ressources hydrauliques auxquels s'ajoutent les pratiques de l'amendement sableux par l'irrigation par submersion ont pour conséquence la dégradation de la qualité des sols et de l'écosystème des oasis dans les périmètres irrigués. Ces pratiques ont des impacts négatifs sur la teneur en matière organique et en termes de déstabilisation des dunes et de dégradation des protections contre l'érosion éolienne. De même, les oasis qui sont exposées aux couloirs de vent sont sensiblement exposées à l'érosion éolienne. Entre autres, les oasis de Kébili sont fortement sensibles à la salinisation particulièrement liée à la faible profondeur de la nappe qui est inférieure à 2 m. À ces contraintes s'ajoute le faible taux de raccordement au réseau d'assainissement dont la valeur est de 61 % par rapport à 87 % au niveau national.

Mauvaise gouvernance des ressources en eaux

L'analyse de l'exploitation des ressources en eaux¹⁵ et des nappes dans les régions du Sud et particulièrement dans le gouvernorat de Kébili montre que les nappes sont exposées à de fortes pressions liées, d'une part, à la surexploitation et d'autre part, à l'accélération et l'accroissement rapide du taux des prélèvements sur les nappes. Ce phénomène d'exploitation irrationnelle est signalé surtout au niveau des nappes profondes du gouvernorat de Kébili (171 %), et pourrait s'étendre progressivement à toutes les nappes, particulièrement phréatiques. En effet, selon les estimations publiées dans le dernier rapport national du secteur de l'eau en 2017, le nombre de forages illicites dans le gouvernorat de Kébili s'élève à 4559. Ces résultats prouvent l'intensification des prélèvements nets et par conséquent, l'amenuisement progressif des nappes. Encore plus, les nappes profondes exploitées dans le gouvernorat de Kébili sont de type fossile, ils sont donc peu renouvelables.

15- Rapport national du secteur de l'eau 2017, ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Bureau de la Planification et des Equilibres Hydrauliques

Figure 17 : les ressources en eaux aux niveaux des gouvernorats du sud



Source : Compilation de l'auteur (Données du Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche).

Faiblesse de l'appareil productif et difficulté de création d'emploi

Le gouvernorat de Kébili souffre de plusieurs contraintes liées au manque de diversification de son tissu économique principalement axé sur l'agriculture et l'élevage. Son tissu industriel est très faible ce qui ne permet pas de déclencher une dynamique économique capable d'absorber le chômage et particulièrement le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur. L'analyse des investissements dans la région témoigne d'une faiblesse de son secteur public, d'une part, dû au manque d'infrastructures liées aux services publics et, d'autre part, la faiblesse de son secteur privé dû au manque de dynamisme entrepreneurial et d'initiatives privées. Il est important de noter que malgré tous les efforts d'incitation à l'investissement, le montant des investissements privés demeure très faible et n'a pas dépassé les 80 millions de dinars depuis 2016, générant, en tout, 2 597 emplois.

Isolement de la région et difficultés de connectivité interrégionale

Kébili souffre d'un problème de connectivité interrégionale dû à la faiblesse de son réseau routier et à l'absence d'un chemin de fer. En effet, Kébili ne dispose ni de routes rapides ni d'autoroutes ce qui ne facilite pas le déplacement des personnes et le transfert des marchandises. Par conséquent, cet handicap de connectivité ne favorise pas l'attractivité de la région aux investisseurs et aux capitaux privés. De même, la faiblesse de connectivité et l'insuffisance du réseau routier ne permettent pas d'accélérer la mise en œuvre des projets publics ce qui explique le retard dans la réalisation des projets décidés par le conseil ministériel dans le plan de développement 2016-2020.

Le retard de développement de Kébili est principalement expliqué par un faible investissement du secteur public et privé, un manque d'investissement dans l'infrastructure, des disparités régionales croissantes inter et intra gouvernorats, un manque de valorisation de son potentiel naturel et des produits de l'oasis ainsi qu'une mauvaise et faible adoption des principes de bonne gouvernance de ses ressources locales exploitables. Ces faits expliquent le faible rendement des terres agricoles qui demeurent la principale activité et source de vie de la région. Partie 3. Évaluation des investissements et projets publics programmés par le plan quinquennal de développement 2016-2020 pour les gouvernorats de Jendouba et Kébili

**PARTIE 3. ÉVALUATION DES
INVESTISSEMENTS ET PROJETS
PUBLICS PROGRAMMÉS PAR
LE PLAN QUINQUENNAL DE
DÉVELOPPEMENT 2016-2020
POUR LES GOUVERNORATS DE
JENDOUBA ET KÉBILI**

L'évaluation du plan quinquennal 2016-2020 a montré que les réalisations sont en deçà des objectifs fixés, que le taux de réalisation des projets est faible ce qui signifie implicitement l'existence de facteurs de blocage et des contraintes multiformes qui sont derrière ces résultats médiocres. Disons que les objectifs de ce plan ont été trop ambitieux et supérieurs aux capacités de réalisation du pays et dépassent les moyens budgétaires, humains et institutionnels mobilisés et qu'on n'a pas assez anticipé et pris en compte les facteurs de blocage ainsi que les mesures nécessaires pour y faire face.

Évaluation des investissements du gouvernorat de Jendouba

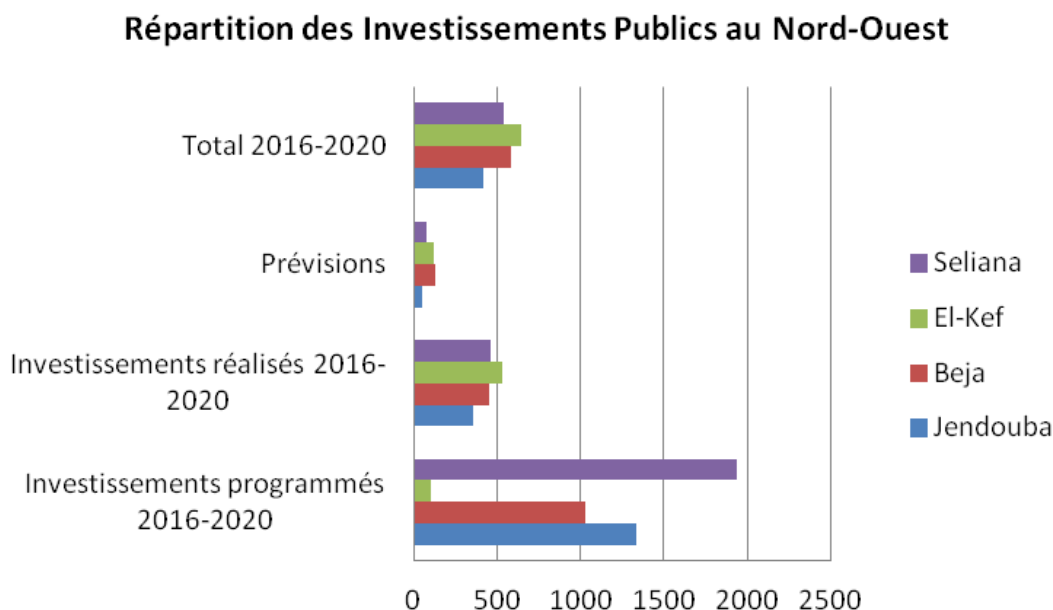
Le montant des investissements publics programmés pour le gouvernorat de Jendouba pour le plan 2016-2020 s'élève à 1330 MD ce qui le place en 5^{ème} rang. Cependant, le taux de réalisation des investissements publics est très faible (29,6 %) et place, le gouvernorat à l'avant-dernière position. Le secteur privé a réalisé un montant de 393.5million de dinars sur un budget de 443.1MD million de dinars soit un taux de réalisation de 72,6% des investissements programmés dans la région de Jendouba.

Tableau 13 : Part d'investissements réalisés (publics/privés)

Réalisation d'investissements publics régionaux	Réalisation d'investissements privés
<p>2016/2020 : 1330.5 MD Réalisation : 2016/2019 : 393,5 Taux réalisation : 29,6%</p>	<p>2016/2020 : 443.1 MD Réalisation : 2016/2019 : 321,5 Taux réalisation : 72,6%</p>

Avec un montant de 1330,5 millions de dinars des investissements publics programmés pour le plan 2016-2020 au Nord-Ouest, le gouvernorat de Jendouba occupe la deuxième place derrière le gouvernorat de Siliana dont les investissements programmés s'élèvent à 1940,4 millions de dinars. Ces allocations budgétaires représentent 30,18% du total du Nord-Ouest et 4,72% par rapport au total de la Tunisie. Le total des dépenses d'investissement pour toute la période 2016-2020 ne représente que 2,76% du montant des dépenses nationales et 18,89% du total du Nord-Ouest.

Figure 18 : Répartition des Investissements publics programmés par le plan de développement 2016-2020 au Nord-Ouest



Sources : Compilation de l'auteur (Données du Plan du développement 2016-2020 et rapport d'évaluation du plan)

Tableau 14 : Répartition des Investissements publics (Programmés Vs Réalisés)

	Investissements programmés 2016-2020	Investissements réalisés 2016-2019
Jendouba	1330.5	393.5
Beja	1031.802	440.7
El-Kef	1105.049	735
Seliana	1940.408	505.1
Total Nord-ouest	5407.759	2074.3
Jandouba / Nord-ouest	30.18%	18.97%
Jandouba / Total	4.72%	3.01%

Sources : Calcul de l'auteur (Données du Plan du développement 2016-2020 et rapport d'évaluation du plan du développement)

Au cours de la période 2016-2019, le gouvernorat de Jendouba accuse un grand retard dans la réalisation des projets du secteur public. Les investissements réalisés représentent 359 millions de dinars soit un faible taux de réalisation de 29,6 % loin derrière les autres gouvernorats de la région Nord-ouest. Les prévisions des investissements pour l'année 2019-2020 (dernière année du plan) dont le montant s'élève à 53.232 millions de dinars ne permettent pas de combler le retard avec les autres gouvernorats de la Région, mais plutôt l'aggraver. Il y a donc un vrai problème de réalisation des projets publics dans le gouvernorat de Jendouba.

Évaluation des investissements du gouvernorat de Kébili

Les investissements publics réalisés pour la période prévue par le plan 2016-2020 s'élèvent à 273,5 millions de dinars sur un budget de 548,7 millions de dinars programmé pour le gouvernorat de Kébili soit un taux de réalisation de 49 %. Avec ce taux, le gouvernorat de Kébili occupe une bonne place dans le classement général (rang 7), le meilleur taux étant réalisé par le gouvernorat de Nabeul (73 %).

Les investissements du secteur privé s'élèvent à 253.6 millions de dinars sur un budget de 268.5 millions de dinars, soit un taux de réalisation de 94 % un peu supérieur à celui du secteur public et qui place le gouvernorat de Kébili en première position.

Pour les investissements programmés pour l'année 2020, leur montant s'élève à 82,1 millions de dinars. Ainsi, il s'avère impossible de combler le retard de réalisation des projets et le taux de réalisation des investissements publics et privés n'atteindra pas le seuil de 60 %.

Tableau 15 : Part des investissements réalisés (Publics/privés)

Réalisation d'investissements publics régionaux	Réalisation d'investissements privés
<p>2016/2020 : 545.462 MD Réalisation : 2016/2019 : 273.527 MD Taux réalisation : 50%</p>	<p>2016/2020 : 268.5 MD Réalisation : 2016/2019 : 253.6 MD Taux réalisation : 94%</p>

De même, les allocations budgétaires sont réparties d'une manière disproportionnée entre les gouvernorats du Sud-Ouest, le montant alloué pour le Gouvernorat de Kébili est très faible par rapport au budget alloué pour Gabes et Medenine. Avec un montant de 545,5 millions de dinars, le gouvernorat de Kébili se place derrière le gouvernorat de Tozeur (512 millions de dinars), mais loin derrière le gouvernorat de Medenine (1360 millions de dinars).

La part des investissements programmés du gouvernorat de Kébili représente 10,10% des investissements planifiés pour la région de Sud-Ouest (Gafsa, Gabes, Tataouine, Mednine et Tozeur) et seulement 1,93% des montants alloués au niveau national. Le total des dépenses réalisées pour toute la période du plan ne représente que 11,38% des dépenses réalisées dans la région du Sud-Ouest et 2,4% du volume national des dépenses réalisées.

Figure 19 : Répartition des Investissements Publics au Sud-Ouest

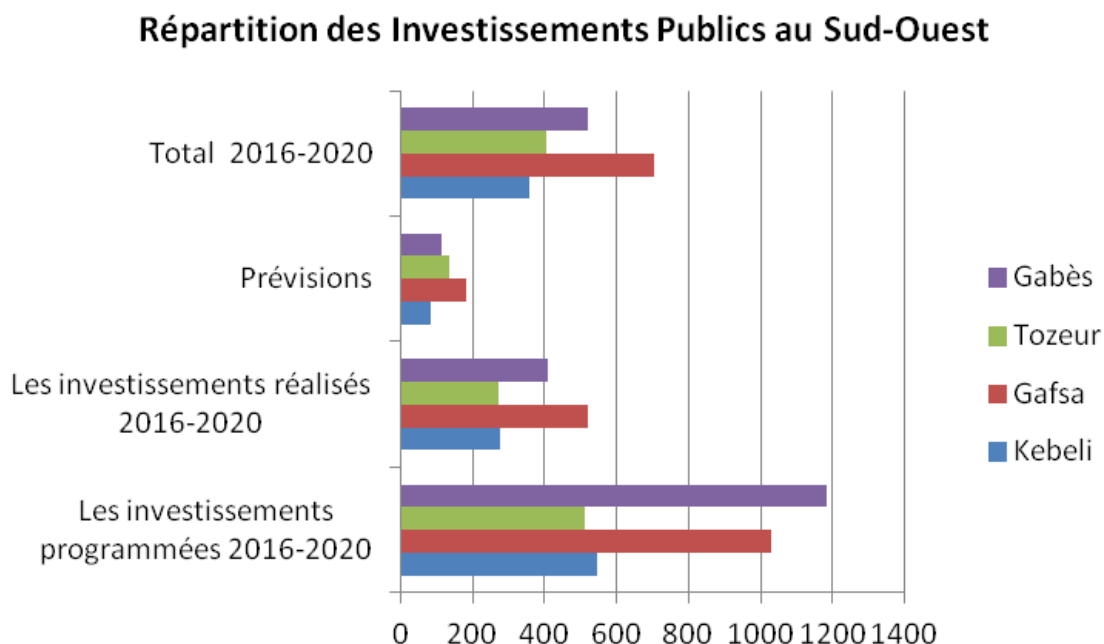


Tableau 16 : Répartition des Investissements Publics au Sud-ouest (Programmés vs réalisés)

	Les investissements programmés 2016-2020	Les investissements réalisés 2016-2019
Kebeli	545,462	273,527
Gafsa	1029,657	500.471
Tozeur	512,281	258.401
Gabès	1182,477	460,793
Tataouine	676.99	312.357
Medenine	1360.292	751.60
Total Sud	5307.159	2557.149
Kebili / Sud	10.27%	10.69%
Kebili / Total	1.80%	2.25%

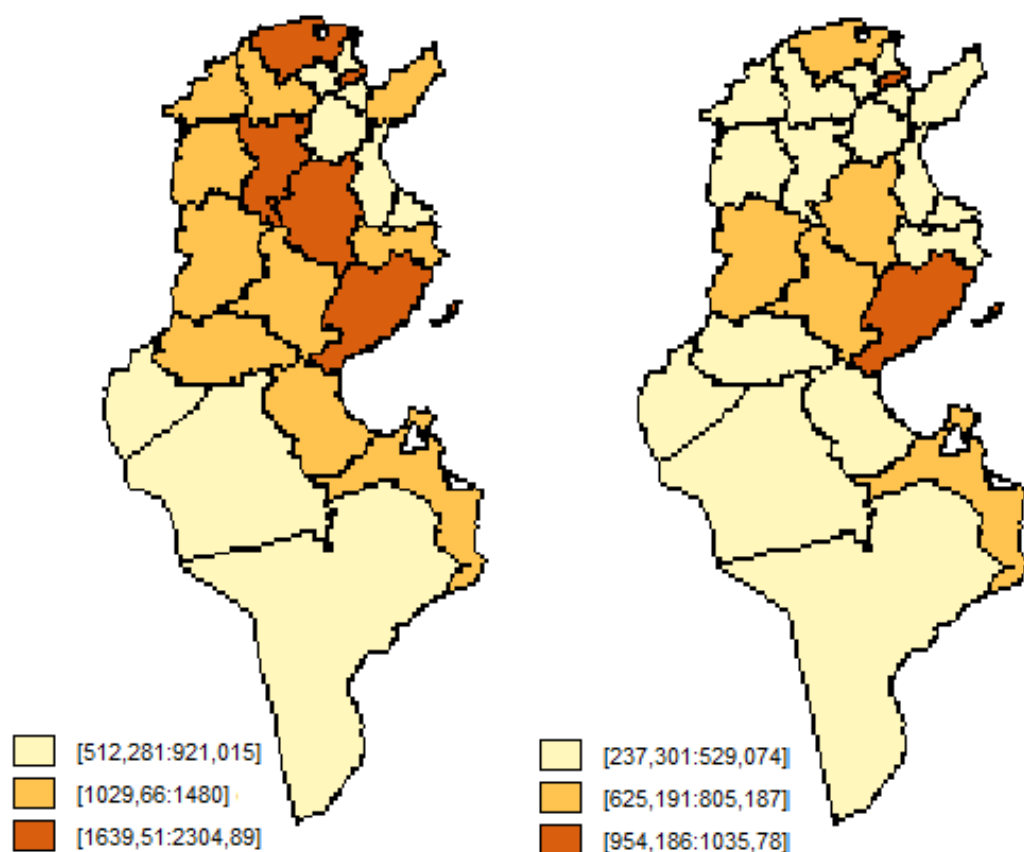
La répartition des investissements sur la cartographie de la Tunisie confirme que les fonds publics programmés par le plan quinquennal de développement 2016-2020 sont alloués d'une manière disproportionnelle et inégalitaire entre les différents gouvernorats de la Tunisie tout en accordant plus de faveurs à quelques gouvernorats du littoral, particulièrement Tunis et Sfax, qui avaient bénéficié des allocations d'environ de 2020 millions de dinars et 2304,9 millions de dinars respectivement. Tandis que, les gouvernorats du Sud-Ouest étaient les moins favorisés en termes d'investissements publics, affichant des faibles valeurs d'environ 512,281 millions de dinars à Tozeur et 545,462 millions de dinars

à Kébili. Les gouvernorats du Sud-Est, du Centre-Ouest et ceux du Nord-Ouest avaient bénéficié des investissements plus avantageux que ceux du Sud.

Cependant, notre étude a révélé que les investissements réalisés sont très faibles par rapport aux investissements prévus pour les régions à l'exception de quelques gouvernorats du littoral particulièrement Tunis avec un taux de réalisation de 65,8% pour un montant de 1329,101 millions de dinars et Sfax avec un taux de 41,3 % et un montant de 953 millions de dinars. Les investissements réalisés au Sud-Ouest et au Nord-Ouest sont les plus faibles accusant un très grand retard dans la réalisation des projets publics. Les montants les plus faibles sont d'environ 258,401 millions de dinars et 273,527 millions de dinars à Touzeur et Kébili respectivement, et d'environ 393,5 millions de dinars à Jendouba.

Carte 3: Répartition des investissements programmés 2016-2020

Carte 4: Répartition des investissements réalisés 2016-2020



Source : Création de l'auteur (Données du plan du développement et Rapport d'évaluation du plan de développement 2016-2020).

Le caractère temporaire des politiques de discrimination positive est lié à leur efficacité. La mise en œuvre de la discrimination positive territoriale doit être capable d'enclencher une croissance régionale plus soutenue afin de créer un développement équilibré à long terme. Elles ont pour objectifs de rétablir l'égalité dans un délai raisonnable. Pour atteindre cet objectif, l'État doit assurer la réalisation des investissements publics qui auraient, d'une part, rendu les services publics accessibles aux pauvres, et d'autre part, aménagé une base beaucoup plus attractive aux investissements privés. Cependant, notre étude démontre, d'un côté, que les investissements faibles accordés aux régions marginalisées

ne révèlent pas le caractère préférentiel du principe de la discrimination positive tel que prévu par le plan de développement 2016-2020, d'un autre côté, la mise en œuvre de la discrimination positive est inefficace vu que la réalisation des projets publics a démontré un très grand retard par rapport aux délais prévus pour leurs réalisations.

Évaluations des Projets publics programmés par le plan de développement quinquennal 2016-2020

Projets programmés pour le gouvernorat de Jendouba

Tableau 17 : Projets publics bloqués : Gouvernorat de Jendouba

Projet	Ministère	Zone du projet	Difficultés	Difficultés
Construction d'une bibliothèque publique	Ministère des Affaires culturelles	Jendouba Nord	Absence de propriété	0.4 MDT
Etendre l'autoroute vers Bousalam	Ministère de l'Équipement de l'habitat et de l'infrastructure	Jendouba Bousalam	1/ L'accord est résilié 2/ Retard de la mise en œuvre du projet	13,1 MDT
Zone touristique Col des Ruines	Ministre du Tourisme	Ain Draham	En attente du transfert de la première tranche	10 MDT
Création d'une zone logistique	Ministre du Transport	Bousalam	L'étude n'a pas encore commencé	10 MDT
Réalisation de l'unité d'évaluation des déchets	Ministre de l'Environnement	Bousalam (Al-Romani)	Le lieu proposé ne fait pas l'unanimité pour les résidents	22 MDT
Création d'une zone industrielle (20 Hectares)	Steg, Sonede, telecom, onas	Ghar-Dima	Problème du Terrain	3.1 MDT
Création d'une zone industrielle (12 Hectares)		Jendouba Nord	Étude retardée	3.7 MDT
Création d'une zone industrielle (120 Hectares)	Steg	Bousalam	Non-approbation de l'Office National de l'Assainissement	11.6 MDT
Création d'une zone industrielle (8 Hectares)	Ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières	Fernana	Étude retardée	2.5 MDT
Hôpital régional	Bureau des études koweïtiennes	Ghar-Dima	Étude retardée	52.3 MDT

Tableau 18 : Projets et décisions des conseils ministériels

Projet	Ministère	Difficultés
Zone logistique (40 Hectares)	Ministre du Transport	Jendouba (roumain)
Chemin de fer	Ministère de l'Équipement de l'habitat et de l'infrastructure	Mater-tabarka
Des terres agricoles Au profit des jeunes chômeurs (367 Hectares)	Ministère des domaines de l'État et des Affaires foncières	Jendouba
Projet culturel	Ministère des domaines de l'État et des Affaires foncières	Jendouba (Almaarif)
Centre régional pour les catastrophes naturelles	Ministère de l'Intérieur	Bellarigia
Une zone commerciale de libre-échange	Ministère de Commerce Bureau des études ACC	Jendouba
Hôpital régional	Études techniques : Janvier 2020 (52.3 MDT)	Ghar-Dima
Réaménagement : Zones irriguées (25 mille Hectares)	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Bousalam, tabarka, Souk sebet
Préparation : sentiers agricoles (60 km)	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Dans les zones irriguées
Réaménagement de 1300 Hectares Étude de projet terminée	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche (2.4 MDT)	Fernana
Intervention pour faire face aux catastrophes et aux inondations	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la Pêche	Jendouba
Port de pêche en mer	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Tabarka
Réalisation d'une étude pour créer des cascades	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Bni Mtir
Systèmes hydroponiques	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Jendouba

Courant électrique pour les zones irriguées	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Zones irriguées
Protéger les villes de Boussalem et Jendouba des inondations 5.2 MDT	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Boussalem et Jendouba
Améliorer la qualité de l'eau potable	Ministère de l'Agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche	Bousalam Ghar-Dima Ain Knaa
Musée	Bureau d'études	Bellarijia
Téléphérique	Ministère de tourisme	Jendouba

Projets programmés pour le gouvernorat de Kébili

Tableau 19 : Projets achevés : Gouvernorat de Kébili

Projet	Zone du projet	Coût
Améliorer la qualité de l'eau	Kébili	7600
Améliorer la qualité de l'eau	Douz	4713
Améliorer la qualité de l'eau	Souk Lahad	3917
Chemin national (num 20)	Fawar	16 582
Modernisation Cité Aouina	Douz	3062
Modernisation Cité souk lahad	Souk lahad	2565
Modernisation Cité tarik	Kébili	3900
Modernisation Cité Aouina	Douz	3062
Zone industrielle	Kalaa	3049

Tableau 20 : Projets en cours de réalisation : Gouvernorat de Kébil

Projet	Zone du projet	Coût	Taux d'achèvement
Centre de formation professionnelle Dans le cadre de la coopération tuniso-allemande	Kebeli Nord	9600	30 %
lycée pilote	Kebeli Nord	3750	60 %
Préparation de la route nationale 20		18 040	55 %
Construire des cliniques	Douz	500	90 %

Création d'un service de chirurgie orthopédique et gastrique	Kebeli Nord	3000	45 %
La création du service de chirurgie générale	Kebeli Nord	2500	75 %

Tableau 21 : Projets publics bloqués : Gouvernorat de Kébili

Projet	Zone du projet	Coût	Taux d'achèvement
Centre de formation professionnelle Dans le cadre de la coopération tuniso-allemande	Kebeli Nord	9600	30 %
lycée pilote	Kebeli Nord	3750	60 %
Préparation de la route nationale 20		18 040	55 %
Construire des cliniques	Douz	500	90 %
Création d'un service de chirurgie orthopédique et gastrique	Kebeli Nord	3000	45 %
La création du service de chirurgie générale	Kebeli Nord	2500	75 %

Tableau 22 : Projets qui éprouvent des difficultés de réalisation Gouvernorat de Kébili

Projet	Zone du projet	Coût	Les difficultés	Année
La gestion des déchets	Kébili Douz, Souk lahad	1400	Manque de coordination préalable de la part de l'Agence nationale de gestion des déchets	2012
Restructuration du centre de formation professionnelle	Douz	11 300	Projet tardif: Un projet financé par la Banque islamique de développement	2012
Zone industrielle	Kébili	11 113		2015

Tableau 23 : Projets non budgétisés : Secteur de la Santé

Projet	Zone du projet	Coût	Les difficultés
Développement de l'hôpital local de Douz en hôpital régional	Douz	9600	Manque de mise en œuvre
Construction du service d'urologie à l'hôpital régional de Kebili	Kebeli Nord		
Construction du service ORL de l'hôpital régional de Kebili	Kebeli Nord	4000	Non inclus dans les budgets de 2016/2020
Construction de laboratoire et banque de sang à l'hôpital local de Douz	Douz	500	

Difficultés liées à la réalisation des projets publics

La commission du développement régional de l'ARP a identifié plusieurs problèmes et difficultés responsables du retard dans la réalisation des projets publics engagés qui sont :

- L'absence d'une vision stratégique et d'un modèle de développement adapté aux spécificités de chaque région ;
- La non-disponibilité d'une carte nationale de développement mentionnant les ressources naturelles, les avantages comparatifs et les caractéristiques du tissu économique de chaque région ;
- La faible mise en cohérence des politiques de développement et des projets programmés entre les différents ministères et leurs structures associées ;
- L'absence d'une plateforme qui attire les investisseurs privés (faible couverture territoriale des infrastructures et leur mauvais état et problèmes d'expropriation pour utilité publique et retard dans l'aménagement des zones industrielles) ;
- Le nombre très limité d'entreprises rayonnantes et dynamiques capables d'animer la vie économique de la région ;
- La faiblesse et la vulnérabilité du tissu économique et son incapacité à répondre aux demandes d'emploi notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur ;
- La faible exploitation des ressources disponibles et l'incapacité à monter dans les chaînes de valeur ;
- Le faible niveau de transformation des produits agricoles, des ressources environnementales et des matériaux de construction ;
- La faible disponibilité des ressources en eau, la diminution de la qualité et la surexploitation des nappes phréatiques et profondes ;
- L'incapacité du secteur industriel à se transformer du modèle de la sous-traitance vers des activités à forte valeur ajoutée ;
- La faible diversification du secteur touristique et une exploitation très limitée du potentiel naturel, archéologique, culturel et environnemental ;
- La baisse du nombre des projets réalisés par des investisseurs privés et donc baisse du nombre des emplois créés ;
- Le recul dans la participation des banques dans le financement des projets du secteur privé ;
- La faible capacité des centres de formation professionnelle a entraîné une offre réduite de main-d'œuvre qualifiée et donc une incapacité à répondre aux besoins du marché du travail ;

- La baisse de la qualité des services publics dans plusieurs secteurs vitaux (éducation, santé, protection sociale, culture, télécommunications) ce qui réduit l'attractivité des investisseurs ;

On peut classer les différents facteurs qui retardent et/ou bloquent la réalisation des projets de développement dans les régions en plusieurs types :

Les problèmes structurels

- L'absence d'une vision stratégique à long terme dans la programmation des projets figurant dans le plan ;
- Une approche inadéquate dans la préparation du plan qui se base sur les équilibres et les économies de façon globale et l'emploi d'indicateurs qui se rassemblent sans prendre en considération la répartition des richesses entre les régions et les catégories sociales ce qui a conduit à beaucoup de disparités et de contradictions ;
- La méthodologie adoptée est de type top Down et se caractérise par son aspect sectoriel ;
- Au niveau de la quatrième phase de la préparation du plan, on répartit les investissements entre les secteurs sans prendre en considération la stratégie de développement de chaque région ;
- La méconnaissance de certains participants aux travaux de préparation du plan (conseil régional) des concepts, formules et manuels de base utilisés, utiles pour bien préparer les orientations et les projets du plan ;
- Le calendrier de préparation du plan est trop court ce qui aboutit à des erreurs techniques et de prévisions.

Les problèmes fonciers

- La rareté des réserves foncières prévues pour les projets des équipements socio collectifs dans la plupart des délégations ce qui impacte négativement la réalisation des projets. En plus, les crédits réservés pour l'acquisition du foncier sont insuffisants ;
- La longueur et la complexité des procédures d'expropriation pour utilité publique, de changement de vocation des terrains et le choix d'emplacement adéquat pour l'édification des projets publics ;
- Le refus des citoyens de céder leurs terrains ;
- La non prise en compte du coût réel du foncier dans le calcul du coût du projet.
- À cela s'ajoutent la lenteur et les contraintes liées aux procédures de l'apurement foncier des terres collectives.

Les problèmes financiers

- Retard dans l'ouverture des crédits en engagement et en paiement ce qui conduit à la résiliation de plusieurs projets ;
- La majoration du coût des projets suite aux dévaluations continues du dinar ;
- La sous-estimation des crédits réservés pour certains projets en comparaison avec les coûts réels au moment du calcul initial des coûts ;
- La longueur des procédures de validation par les services du ministère des Finances des annexes complémentaires du coût initial en raison de la hausse des prix des matériaux de construction et des équipements ;
- Refus de participation des entreprises aux appels d'offres pour certains projets à cause de non-paiement de l'administration de créances antérieures ;
- Difficulté des entreprises à respecter leurs engagements pour des raisons de difficultés financières.

Les problèmes administratifs et de procédures

- La centralité du processus décisionnel et l'absence de quelques représentations régionales de certains ministères ;
- Le faible encadrement dans les directions régionales pour les fonctions de préparation des études et des dossiers de marchés publics et de suivi dans la réalisation des projets, ainsi que la faiblesse des moyens d'action pour la plupart d'entre elles ;
- Le manque de personnel dans les services techniques ce qui a conduit à une faible capacité de suivi de réalisation et lenteur dans la préparation des dossiers fonctionnels ;
- Le non-aboutissement des études techniques et lenteur dans l'accomplissement des procédures des marchés ;
- La longueur dans la préparation des projets (phase d'étude de projet, d'acquisition foncière et de validation) ;
- L'absence de chronogramme de réalisation pour chaque projet ;
- La faible réactivité des autorités centrales dans le traitement des dossiers et des réponses aux solutions proposées pour résoudre les problèmes rencontrés pour la réalisation des projets ce qui ralentit leur état d'avancement et de suivi au niveau régional ;
- La réalisation et suivi de certains projets par les services centraux sans revenir aux autorités régionales ;
- La non-mise en œuvre de certaines réalisations pour différentes raisons : manque de personnel qualifié, d'équipements, non-raccordement aux divers réseaux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le modèle de développement local et régional doit privilégier désormais les approches participatives et concertées, l'encouragement du partenariat public/privé, la valorisation des ressources naturelles et des potentialités territoriales, mais aussi les compétences humaines et les ressources spécifiques. Il doit permettre de diversifier la base économique, d'augmenter la valeur ajoutée produite localement ou régionalement, de privilégier les systèmes de production organisés en filières et de renforcer la spécialisation dans des secteurs où les avantages comparatifs et compétitifs sont réels ou susceptibles de l'être. Toute politique régionale adoptée doit viser à rendre le territoire compétitif et attractif.

En effet, la diversité géographique de la Tunisie entraîne une multiplicité de choix qui doivent être coordonnés au niveau central. Il nous appartient de recenser les ressources de chaque région, ses besoins et ses aptitudes, définir les richesses à protéger et/ou à fructifier et les potentialités à exploiter, dégager les grandes alternatives, pressentir les situations de crise et définir une stratégie régionale à mettre en œuvre. Cependant, la stratégie propre à chaque région doit être intégrée dans un cadre national qui harmonise les stratégies de chaque région.

Les stratégies de développement régional escomptées doivent, d'un côté, donner toutes leurs chances, dans un contexte d'ouverture sur l'économie mondiale, aux grandes métropoles du pays (Tunis, Sfax et Sousse) et aux régions littorales dont le potentiel économique ne doit pas être freiné, mais au contraire renforcé pour le bénéfice de tout le pays et, de l'autre côté, permettre aux autres régions en retard de rattraper les régions littorales selon un modèle de développement accompagné et induit dans un premier temps puis autonome et auto-entretenu par la suite de manière à faire participer toutes les régions à l'effort et au mouvement de modernisation du pays. Elles doivent en outre orienter le mouvement de l'urbanisation en vue de créer progressivement de nouvelles structures urbaines correspondant mieux aux exigences d'un développement durable et d'un bien-être social étendu à l'ensemble de la population. Il convient en deuxième lieu de maîtriser les déséquilibres entre les régions. Les inégalités spatiales ne peuvent être corrigées par les mécanismes du marché. Ici le seuil est vite atteint au-delà duquel les déséquilibres spatiaux cessent d'avoir des effets bénéfiques (en favorisant la mobilité économique et sociale) pour devenir cumulatifs et négatifs et constituer des obstacles à l'essor des régions en retard. Maintenus dans la dépendance des régions-foyers, elles ont d'autant plus du mal à conquérir leur autonomie de développement.

Il va sans dire que le niveau et l'intensité de l'intervention de l'Etat diffèrent selon le niveau de développement socio-économique atteint pour chaque gouvernorat et revêt, par conséquent, un caractère spécifique et adapté. Ainsi, le modèle de développement doit être différencié et adapté selon le niveau de développement atteint. Un développement volontariste et accompagné pour les gouvernorats en difficultés. Pour ces gouvernorats un programme spécifique leur sera dédié afin d'assurer un développement socio-économique satisfaisant permettant de rattraper le retard enregistré. En outre, un programme urgent pour ces gouvernorats et à très court terme doit viser la solution des problèmes sectoriels ou ponctuels considérés comme très sérieux et pouvant aller jusqu'à menacer la paix sociale et l'unité nationale. Ce programme prioritaire des régions restées à l'écart se fera au nom de la solidarité nationale, de l'équité sociale et territoriale et du progrès économique.

La nouvelle stratégie du développement régional sera orientée vers la réduction des disparités entre régions sur les plans économique, social, culturel et environnemental. Cela implique :

- Une profonde réforme des structures et des institutions de l'État en particulier un haut niveau de décentralisation. Les régions décentralisées sont plus performantes parce qu'elles connaissent mieux les besoins et les préférences des citoyens et des entreprises.
- L'incorporation dans les instruments de politique économique d'une discrimination positive en

faveur des régions en retard tout en leur accordant un traitement préférentiel leur permettant de rattraper les régions mieux loties et plus développées et réduire ainsi les disparités géographiques dans les différents domaines sans sacrifier ni compromettre la compétitivité des gouvernorats dynamiques du littoral. Nous préconisons une politique de développement régional renforcée et différenciée selon le niveau de développement atteint pour chaque région et où l'effort de l'intervention de l'État sera d'autant plus élevé que les zones sont moins développées et caractérisées par des handicaps. Quant aux régions les plus défavorisées et en grandes difficultés, nous engagerons une politique spécifique leur assurant un développement socio-économique permettant de rattraper le retard enregistré et d'augmenter le revenu moyen des citoyens. En outre, un programme urgent en leur faveur leur sera consacré en vue de solutionner des problèmes ponctuels et structurels considérés comme sérieux pouvant aller jusqu'à menacer la paix sociale. Il s'agit de lutter contre le chômage des jeunes, d'octroyer des revenus substantiels et durables ainsi que des carnets des soins gratuits pour les familles nécessiteuses, de renforcer la présence et l'assistance médicale, d'améliorer l'état des infrastructures de transport et des équipements socio collectifs, de construire de nouveaux logements sociaux et d'améliorer l'état du parc existant, d'améliorer les services de l'éducation et de la formation professionnelle et d'engager de nouveaux projets de développement rural intégré.

Promouvoir les ressources locales afin de rendre les régions compétitives

Le plan quinquennal de développement doit être révisé dans le but de mieux exploiter les potentialités de développement de chaque gouvernorat afin d'améliorer la compétitivité des régions et les rendre plus attractives. Il s'agit d'améliorer la compétitivité territoriale à toutes les échelles (villes, gouvernorats, régions). La compétitivité territoriale dans ses dimensions sociale (capacité des acteurs locaux à agir ensemble), environnementale (capacité des acteurs à mettre en œuvre leur environnement), économique (capacité des acteurs à produire et à retenir sur place le maximum de valeur ajoutée) suppose la prise en compte des ressources du territoire, l'implication des acteurs et des institutions l'intégration des secteurs d'activité dans une logique d'innovation et la coopération avec les autres territoires. Dans un contexte d'ouverture internationale, les territoires les plus compétitifs sont ceux qui sont arrivés à se positionner sur l'échiquier national et international en améliorant leur attractivité. L'attractivité apparaît désormais comme un enjeu primordial dans les stratégies de développement local. En effet, chaque territoire possède des avantages compétitifs et des atouts spécifiques matériels (situation géographique, particularités climatiques, ressources naturelles et environnementales, ressources hydrauliques, richesse du sol et du sous-sol) et des ressources immatérielles (formation et qualification de la main-d'œuvre, les services aux entreprises, les attentes en matière de logement et de loisirs, le cadre de vie et l'environnement).

Les richesses et les potentialités dont disposent les régions du pays sont certes différenciées selon les spécificités géographiques, climatiques, historiques et culturelles des régions, elles sont inégalement exploitées et faiblement valorisées, mais aussi détournées vers d'autres régions. Nous dirons même que certaines régions de l'intérieur du pays comme le gouvernorat de Jendouba disposent de potentialités de développement largement supérieures à celles des régions côtières, mais qui ne sont pas exploitées d'une manière appropriée ou qu'une partie des richesses produites est détournée. Ainsi, il y a un vrai paradoxe entre l'existence d'un grand potentiel de développement et le retard enregistré sur ce registre. Un plan de développement régional devra identifier ces ressources et les mettre en valeur pour rendre le territoire plus compétitif.

L'attractivité territoriale peut être renforcée à travers les investissements publics (infrastructures, éducation, santé, culture) ainsi que par l'instauration d'un climat propice aux affaires (stabilité et paix sociale, qualité et diversité de la main d'œuvre, qualité de vie urbaine).

Pour ce faire, les investissements publics régionaux doivent, d'abord, être adaptés aux besoins réels de la population régionale. L'Etat doit prendre en considération des différentes composantes des indicateurs de développement régional comme outils d'aide aux décisions afin d'identifier les priorités au développement et choisir des projets adaptés aux besoins de la région. Ensuite, les investissements régionaux doivent- être assez importants afin d'assurer une dynamique économique locale capable d'absorber le chômage et améliorer le niveau de vie de la population locale d'une part, et d'aménager une base attractive aux investissements privés d'autre part. L'État doit coordonner l'action entre les différents ministères au sujet du développement en vue de réaliser les objectifs et projets du plan et rationaliser les investissements publics.

Améliorer la qualité du capital humain en tenant compte du changement climatique

Les populations rurales, particulièrement représentées par les fils des agriculteurs, sont amenées à quitter leurs territoires d'origine vers les gouvernorats les plus dynamiques en termes d'opportunité de travail notamment Tunis, Sfax et Sousse. Les conséquences de long terme de ce mouvement de population sont un salaire inférieur à la moyenne en raison d'un accroissement de la demande du travail par rapport à une offre faible. Face à cette situation, les autorités doivent intervenir à travers des moyens afin de soutenir cette population et aider les agriculteurs. Pour faire face aux effets du changement climatique et encourager les populations rurales à rester dans leurs territoires d'origine. Ces moyens sont à savoir, la création d'opportunités d'emploi à travers des subventions et la mise œuvre des projets, la formation à des nouvelles techniques et outils utilisés dans l'agriculture leur permettant d'accroître le rendement des surfaces cultivées. Continuellement, l'État doit accorder une priorité absolue à l'amélioration des ressources humaines de la région. La qualité du facteur humain reste l'élément clé dans toute œuvre de développement et le principal levier qui garantit la réussite du décollage économique. Elle consiste surtout à améliorer le niveau de l'éducation et de la formation professionnelle. Ces deux secteurs stratégiques doivent retenir toute l'attention nécessaire. Si les ressources naturelles peuvent constituer un atout supplémentaire pour le développement, le capital humain constitue sans aucun doute la vraie richesse et peut pallier largement au déficit naturel. Il s'agit dès lors de mettre en place des filières de formation correspondant aux besoins de l'économie régionale et rurale afin de contribuer au développement des secteurs à forte intensité technologique et faciliter l'adaptabilité et l'employabilité de la main d'œuvre de manière à équilibrer l'équation offre/demande en termes d'éducation et de formation et garantir une qualité des services publics.

Toute réflexion sur l'avenir économique d'une région ne peut être dissociée de la prise en compte de son environnement et des handicaps et contrainte qui pèsent sur elle afin de mettre en valeur les atouts dont elle dispose. C'est ainsi que l'État doit assurer une levée progressive de tous les obstacles qui empêchent la réussite du développement local et régional par des mesures d'accompagnement adéquates et adaptées aux diverses situations. Il convient d'évaluer les résultats obtenus non plus dans l'optique du projet (Investissements programmés, état d'avancement, retard dans la réalisation, contraintes budgétaires, sous-estimation du coût du projet, contraintes foncières ou autres), mais au plan de développement (retombées du projet, résultats en termes d'amélioration des conditions de vie des populations ciblées, son impact sur l'emploi et sur la dynamisation des activités économiques, etc.). Plusieurs mesures peuvent être prises dans ce sens.

- D'abord, le niveau de développement initial (avant-projet) doit être clairement établi au départ.
- Ensuite, la mise en œuvre d'un système informatique de gestion du projet qui pourrait être utilisé pour calculer les indicateurs des résultats obtenus sur le plan du développement (indicateurs de suivi et d'évaluation).
- Entre autres, il conviendrait de mettre au point un mécanisme de rétro-information permettant aux régions et aux collectivités locales d'établir régulièrement état des améliorations effectuées.

- Enfin les investissements réalisés dans le cadre du projet devraient être assujettis à des évaluations économiques plus rigoureuses.

Une politique de développement régional pertinente, efficace et efficiente doit être fondée sur un bon bilan diagnostic. Ainsi, une étude sérieuse et approfondie sur la question régionale basée sur un important effort d'élucidation sur les plans conceptuels et méthodologiques est urgente à mener afin d'arriver à définir avec plus de précisions les diverses situations de sous-développement et de marginalité qui se manifestent dans nos territoires. Il va sans dire que le choix des multiples variables qui servent à caractériser la vie socio-économique ainsi que ceux relatifs aux indicateurs de disparités doit être mené avec rigueur et efficacité. Nous pensons notamment aux indices de pauvreté, du taux de chômage, de revenu, de scolarisation, de santé, etc.... Cette étude doit nous renseigner sur la nature du sous-développement, ses causes, ses manifestations et ses conséquences, son évolution dans le temps, sur la qualité de vie et le niveau de revenu des individus qui résident dans les espaces sous-développés, le coût social et économique du sous-développement pour l'ensemble de la collectivité, comment financer le développement des régions sous-développées, comment améliorer le niveau socio-économique des résidents, comment diversifier et élargir la base économique de ces régions. Cette liste de questions pourrait être allongée tellement sont nombreuses les incertitudes et les idées reçues et parfois non fondées relatives aux disparités et au sous-développement.

Il est nécessaire de procéder, à l'occasion de cette étude, à une évaluation des différents programmes et actions publiques entrepris par l'Etat et ses institutions qui lui sont rattachées (CGDR, offices de développement, etc.) et leur impact réel sur le plan économique et social des populations bénéficiaires, des ménages et des entreprises et sur les activités économiques.

C'est donc une étude rétrospective, globale et exhaustive nécessaire à mener pour établir un bilan et préparer l'avenir. L'analyse des résultats va permettre la mise en œuvre d'un plan d'action efficace pour développer les régions du pays qui s'articule sur les axes majeurs suivants :

- Corriger les déficiences structurelles des régions ;
- Assurer pour chaque région un niveau satisfaisant d'intégration et des structures de production évoluées ;
- Favoriser un meilleur équilibre spatial en maintenant une forme déconcentrée d'occupation du sol qui favorise les équilibres écologiques ainsi que la qualité de l'environnement ;
- Permettre une organisation urbaine puissamment structurée et fortement articulée sur son hinterland rural ;
- Assurer une hiérarchie urbaine harmonieuse. Ceci suppose d'abord qu'on évite le développement excessif d'une ville dominante (macrocéphalie de la capitale). Cela implique ensuite la conformation des villes relais ou la création de villes nouvelles ;
- Faciliter le développement des activités qui permettent de maintenir dans le cadre régional des populations qui arrivent à l'âge actif ce qui doit permettre de réduire les migrations internes coûteuses en équipement et sources d'instabilités familiales et sociales ;
- Garantir la cohésion sociale nationale et la solidarité territoriale en octroyant aux populations rurales et celles des régions attardées une vie décente et un accès facile aux divers équipements socio collectifs ;
- Améliorer les structures d'accueil, les équipements et la qualité des ressources humaines pouvant attirer ainsi les investisseurs potentiels locaux et étrangers. Même la qualité des infrastructures est de peu de poids comparée à l'existence d'un environnement propice à l'innovation et aux progrès économiques et sociaux ;
- Renforcer les liens et les complémentarités interrégionales.

ANNEXE

Indice de développement régional

